

REPÚBLICA DA GUINÉ-BISSAU
MINISTÉRIO DA SAÚDE PÚBLICA
INSTITUTO NACIONAL DE SAÚDE PÚBLICA

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES REGIONAUX DE SURVEILLANCE DE
MALADIES**

(Regional Disease Surveillance Systems Enhancement Project)

REDISSE GUINEE BISSAU

PLAN DE GESTION DES VECTEURS ET PESTES (PGVP)

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	4
ACRONYMES.....	5
I. INTRODUCTION	6
I.1 Contexte et justification du REDISSE.....	6
I.2 Objectif global du PGVP	7
I.3 Objectifs spécifiques du PGVP	7
I.4 Démarche méthodologique	7
I.5 Eclairage conceptuel.....	7
1.5.1 Définition	7
1.5.2 Classification des zoonoses et des pesticides.....	8
1.5.2.1 Classification des zoonoses	8
1.5.2.2 Classification des pesticides	9
II. PRESENTATION DES COMPOSANTES DU REDISSE	11
II.1 Description du projet.....	11
2.1.1 Objectifs du projet.....	11
2.1.2 Les bénéficiaires.....	11
2.1.3 Les composantes	11
III. PRESENTATION DU PAYS	16
II.1 Profil environnemental du pays.....	16
2.1.1 Environnement physique	16
2.1.1.1 Climatologie	16
2.1.1.2 Géomorphologie.....	16
2.1.1.3 Réseau hydrographique.....	16
2.1.2 Environnement biologique	17
2.1.2.1 Biodiversité côtière	17
2.1.2.2 Les aires protégées	17
II.2 Profil démographique et socio-économique.....	17
2.2.1 Le secteur de la santé	18
2.2.2 Le secteur de l'élevage	20
IV. CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES VECTEURS ET PESTICIDES	22
IV.1 Cadre politique.....	22
IV.2 Cadre institutionnel	22
IV.3 Cadre réglementaire.....	22
V. ETAT DES LIEUX DE L'USAGE ET L'ORGANISATION DE LA GESTION DES PESTICIDES.....	26
V.1 Production des produits chimiques	26
V.2 Importation des produits chimiques	26
VI. MODES DE GESTION DU SECTEUR DE L'ELEVAGE ET DES VECTEURS.....	27
VI.1 Situation épidémiologique.....	27
6.1.1 Les maladies épizootiques.....	27
6.1.2 Les maladies enzootiques	27

6.1.3 Les maladies émergentes	27
VI.2 Organisation du contrôle de la santé animale	27
6.2.1 Surveillance épidémiologique	27
6.2.2 Actions de prévention (prophylaxie)	28
6.2.4 Les services de l'élevage	28
6.2.4.1 Investissements publics dans le secteur de l'élevage	28
6.2.4.2 Formation initiale et continue	28
VII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX ET SANITAIRES DES PESTICIDES	29
VII.1 Impacts environnementaux	29
VII.2 Impacts sanitaires	32
VIII. PLAN DE GESTION DES VECTEURS ET PESTICIDES	33
VIII.1 Problèmes prioritaires identifiés	33
VIII.2 Plan monitoring-Suivi-Evaluation	34
8.2.1 Suivi	34
8.2.2 Evaluation	34
8.2.3 Procédure de suivi du plan	34
8.2.3.2 Indicateurs de suivi global	34
VIII.3 Arrangements institutionnels de la mise en œuvre et du suivi du PGIVP	35
VIII.4 Stratégie d'information et de communication	36
8.4.1 Enjeux et objectif général de la communication	36
8.4.2 Champ d'application de la communication	36
8.4.3 Formation des acteurs impliqués dans la gestion des vecteurs et pesticides	37
8.4.4 Les modules de formation	37
8.4.5 Formation des acteurs institutionnels	38
8.4.6 Information et sensibilisation des éleveurs et des communautés	38
VIII.5 Coûts des activités proposées	38
VIII.6 Calendrier et responsabilités de la mise en œuvre et du suivi	39
IX. CONCLUSION	41
X. ANNEXES	41
ANNEXE 1 : TDR	42
ANNEXE 2 : LISTE DES PESTICIDES HOMOLOGUÉS PAR LE CSP	44
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES	49
ANNEXE 4 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	53

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition du cheptel national par espèce et par région	21
Figure 2 : Migration des pesticides dans l'environnement	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des zoonoses d'origine bactérienne	8
Tableau 2 : Liste des zoonoses d'origine virale	9
Tableau 3 : Liste des zoonoses d'origine parasitaire	9
Tableau 4 : Zoonoses dues à des agents transmissibles non conventionnels.....	9
Tableau 5 : Distribution des effectifs du cheptel.....	21
Tableau 6 : Investissements publics secteur élevage de 2003 à 2010	28
Tableau 7 : Evaluation des risques sur l'environnement	29
Tableau 8 : Evaluation des risques sur la santé	32
Tableau 9 : Arrangements institutionnels de la mise en oeuvre et du suivi.....	35
Tableau 10 : Coûts des activités et du suivi	39
Tableau 11 : Calendrier et responsabilités de la mise en œuvre et du suivi	39

ACRONYMES

AEEC	Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique Occidentale
CILSS	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSP	Comité Sahélien des Pesticides
DGE	Direction Générale de l'Elevage
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IEC	Information Education et Communication
MINSAP	Ministère de la Santé Publique
OIE	Organisation Internationale de l'Elevage
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PACE	Projet Panafricain de Contrôle des Epizooties
PGVP	Plan de Gestion des Vecteurs et des Pestes
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
REDISSE	Regional Disease Surveillance Systems Enhancement Project (Programme de Renforcement Des Systèmes Régionaux de Surveillance des Maladies)
SEADD	Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable
TIC	Technologie d'Information et de la Communication
UCP	Unité de Coordination du Projet
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture

I. INTRODUCTION

I.1 Contexte et justification du REDISSE

Les récentes épidémies enregistrées en Afrique de l'ouest ont fini de confirmer la vulnérabilité des pays de la CEDEAO face aux maladies infectieuses et zoonotiques. Il est aujourd'hui établi que les pays de l'Afrique courent un risque élevé d'émergence et de diffusion de maladies, y compris celles d'origine animale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rapporte que 42 des 55 foyers de maladies enregistrés en Afrique ont eu lieu en Afrique de l'Ouest. Ces maladies sont hautement contagieuses et se diffusent facilement entre les environnements et les pays de la sous-région.

Ces maladies ont beaucoup fragilisé les acquis économiques et perturbé le bien-être et l'organisation des communautés dans les pays de la CEDEAO. La Maladie à Virus Ebola en est l'illustration parfaite. Elle a provoqué des pertes de productivité d'une valeur de 1,6 milliards de dollars et fortement perturbé la qualité de vie des ménages dans les pays touchés. La faible capacité de dépistage, l'impréparation et le défaut de réponse rapide accélèrent la propagation rapide des maladies. Le caractère transfrontalier des maladies et la contribution des animaux dans sa diffusion (plus de 60 %) nécessitent une mutualisation des efforts de lutte et des connaissances dans le domaine.

Le projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies REDISSE a été élaboré pour renforcer les capacités intersectorielles et régionales pour une surveillance et réponse collaboratives des maladies en Afrique de l'Ouest. Ses interventions sont structurées en trois phases. La première phase concerne la Guinée, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone et le Sénégal. La deuxième phase regroupe la Gambie, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin ; et la troisième phase est réservée aux autres pays du Sahel.

La Guinée Bissau reste très exposée malgré ses efforts et les acquis en santé infantile particulièrement sur les maladies évitables par la vaccination qui ne constituent plus des causes majeures de décès. L'évolution du tétanos néonatal (TNN) montre un avenir très favorable en ce qui concerne son élimination et poliomyélite ne constitue plus un problème de santé publique. Cependant il existe dans presque tout le pays des maladies tropicales négligées (MTN) dont les plus remarquées sont la filariose lymphatique, la schistosomiase et les helminthes se démarquent.

En ce qui concerne les maladies à prédominance épidémique, les principales menaces qui pèsent sur la santé publique en termes d'épidémies est le choléra (lié à un mauvais assainissement et à l'approvisionnement en eau), la méningite méningococcique (plus rapportée dans les régions de Bafata, Gabu et Farim) et la dysenterie. La fièvre jaune continue également de constituer une menace réelle à cause des épidémies enregistrées dans les pays voisins, bien qu'aucun cas n'ait été enregistré dans le pays. Aussi Pour l'anthrax chez l'homme, par exemple, selon les données de la Direction Générale de l'Elevage, En 2012, la Guinée-Bissau n'avait enregistré aucun cas. La surveillance et le contrôle des zoonoses à la fois dans les zones rurales et urbaines ont été mal intégrés dans les politiques et les programmes de santé publique, à l'exception du choléra et Épidémie d'Ebola. Les principaux problèmes de santé en Guinée-Bissau restent le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, la malnutrition, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement et les maladies transmissibles. Les principales causes de morbidité et de mortalité sont le paludisme, la tuberculose, le VIH / SIDA, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës.

I.2 Objectif global du PGVP

L'objectif global de ce document est d'élaborer un Plan de Gestion Intégrée des Vecteurs et des Pesticides utilisés en santé animale dont la mise en œuvre permettra :

- La promotion de l'utilisation des méthodes de contrôle biologique ;
- La réduction de la dépendance aux produits vétérinaires ;
- La minimisation des risques sanitaires animaux et humains et environnementaux associés aux produits vétérinaires.

I.3 Objectifs spécifiques du PGVP

Les objectifs spécifiques de ce document sont :

- Renforcer le cadre institutionnel de gestion des vecteurs et des produits vétérinaires ;
- Améliorer le cadre législatif et réglementaire de la gestion des produits vétérinaires ;
- Renforcer les capacités des acteurs et des communautés dans la gestion des vecteurs et des produits vétérinaires ;
- Sensibiliser les populations sur les risques liés aux produits vétérinaires et impliquer les communautés dans la mise en œuvre des activités ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan ;
- Garantir la protection zoo sanitaire ;
- Etablir le budget prévisionnel à pourvoir par le projet pour mettre en œuvre les conditions requises par ce Plan.

I.4 Démarche méthodologique

La démarche adoptée pour la réalisation de ce document est centrée sur la méthodologie suivante :

- une collecte de données à partir de la revue documentaire sur les caractéristiques du cadre biophysique, humain et du profil sanitaire du cheptel du pays, la législation et la réglementation applicable à la gestion, l'utilisation, l'agrément et le contrôle des produits zoo-sanitaires ;
- des entretiens avec les acteurs comme le Ministère de la Santé Publique (MINSAP), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable, l'IBAP, les techniciens vétérinaires, les instituts de recherche, etc.
- des visites au niveau des infrastructures d'accueil, de soins, de traitement des maladies et des abattoirs ;
- un traitement et analyse des données afin d'identifier et d'évaluer les contraintes et faiblesses découlant de la gestion actuelle et leurs impacts sur l'environnement physique, sur la santé humaine et animale et la sécurité des communautés et proposer des axes stratégiques à travers ce Plan de gestion intégré des vecteurs et des pesticides utilisés en santé animale.

I.5 Eclairage conceptuel

1.5.1 Définition

Selon l'OMS (1959), les zoonoses sont des maladies infectieuses ou parasitaires, transmissibles entre l'homme et l'animal. Les zoonoses sont les maladies et/[ou] les infections qui se transmettent naturellement des animaux [vertébrés] à l'homme et vice versa.

Un pesticide est une substance chimique utilisée pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. C'est un terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides, les parasiticides. Ils s'attaquent respectivement aux insectes ravageurs, aux champignons, aux « mauvaises herbes » et aux vers parasites.

Le terme pesticide comprend non seulement les substances « phytosanitaires » ou « phytopharmaceutiques » utilisées en agriculture, sylviculture et horticulture, mais aussi les produits zoosanitaires.

1.5.2 Classification des zoonoses et des pesticides

Les zoonoses sont causées par des bactéries, champignons, parasites ou agents non conventionnels comme les prions.

1.5.2.1 Classification des zoonoses

a) Classées par Animal

- Chat: Toxoplasmose, Pasteurellose, Griffade de chat, rage, ...
- Chien : Toxocarose, Hydatidose, Leishmaniose, Pasteurellose, Rage, ...
- Oiseaux : Salmonellose, Ornithose, Psittacose, Grippe aviaire, ...
- Chevaux : Encéphalite équine, Trichinose,
- Bovins: Listériose, Ténia, Tuberculose bovine, Brucellose, Fièvre Q, Charbon, ...
- Moutons : Brucellose, Charbon, ...
- Porcs: Brucellose, Rouget du porc, Ténia, Trichinose, ...
- Rats: Leptospirose, Peste, Rage,
- Etc.

b) Classées par agents causals

- Zoonoses bactériennes

Tableau 1 : Liste des zoonoses d'origine bactérienne

Zoonoses bactériennes	Agents causals
Brucellose	<i>Brucella ssp</i>
Tuberculose	<i>Mycobacterium bovis & Mycobacterium avium</i>
Fièvre Q, ou Coxiellose	<i>Coxiella burnetii</i>
Rickettsioses	<i>Rickettsia</i>
Salmonellose	<i>Salmonella sp</i>
Staphylococcies	<i>Staphylococcus</i>
Tétanos	<i>Clostridium tetani</i>
Campylobactériose	<i>Campylobacter fetus et Campylobacter jejuni</i>
Tularémie	<i>Francisella tularensis</i>
charbon bactérien	<i>Bacillus anthracis</i>
Peste	<i>Yersinia pestis</i>
Leptospirose	<i>Leptospira sp</i>
Pasteurellose	<i>Pasteurella sp</i>
Listériose	<i>Listeria monocytogenes</i>
Maladie de Lyme (Borrélioses)	<i>Borrelia burgdorferi</i>

- Zoonoses virales

Tableau 2 : Liste des zoonoses d'origine virale

Zoonoses bactériennes	Agents causals
Rage	Rhabdovirus
Arboviroses	Maladies transmises par des vecteurs comme les moustiques <i>Aedes furcifer, Aedes luteocephalus, Aedes taylori, Aedesneo africanus, Aedes vitatus et Aedes aegypti</i>
Fièvres hémorragiques virales (Fièvre Crimée Congo)	Rhabdovirus
Encéphalites	Tiques

- Zoonoses parasitaires

Tableau 3 : Liste des zoonoses d'origine parasitaire

Zoonoses bactériennes	Agents causals
Toxoplasmose	<i>Toxoplasma gondii</i>
Leishmaniose	<i>Leishmania spp</i>
Taeniasis	<i>Taenia saginata et à Taenia solium</i>
Hydatidose	<i>Echinococcus granulosus</i>
Echinococcose	<i>Echinococcus multilocularis</i>
Hymenolpidose	<i>Hymenolepis nana</i>
Dipylidiose	<i>Dipylidium caninum</i>
Distomatose du foie	<i>Fasciola hepatica</i>
Toxocarose	<i>Toxocara canis</i>
Trichinellose	<i>Trichinella spiralis</i>
Ankylostomose	<i>Ancylostoma spp</i>
Trypanosomoses	<i>Trypanosoma</i>
Dermatophytoses (teignes)	Champignons microscopiques

- Zoonoses dues à des agents transmissibles non conventionnels

Tableau 4 : Zoonoses dues à des agents transmissibles non conventionnels

Zoonoses bactériennes	Agents causals
Encéphalopathie spongiforme bovine « maladie de la vache folle ». A l'origine chez l'homme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob	Protéine prion (agent infectieux moléculaire d'un type particulier ni virus ni microbe)

En plus, les activités liées aux soins de santé animale permettent de protéger et de rétablir la santé des animaux, et aussi de sauver des vies. Cependant, ces activités de soins nécessitent l'utilisent des produits vétérinaires et chimiques et sont génératrices de déchets et de sous-produits.

1.5.2.2 Classification des pesticides

Actuellement, les pesticides sont séparés en deux (2) groupes, selon leurs utilisations :

- Les pesticides à usage agricole ou produits phytopharmaceutiques qui sont des substances chimiques minérales ou organiques, de synthèse ou naturelles. Elles sont utilisées pour la protection des végétaux contre les maladies et contre les organismes nuisibles aux cultures ;
- Les pesticides à usage non agricole ou biocides qui sont similaires aux premiers, utilisés par exemple en hygiène publique (lutte anti-vectorielle) et dans d'autres applications.

II. PRÉSENTATION DES COMPOSANTES DU REDISSE

II.1 Description du projet

2.1.1 Objectifs du projet

L'objectif de développement du projet est de renforcer la capacité intersectorielle nationale et régionale pour la surveillance des maladies de collaboration et de préparation aux épidémies en Afrique de l'Ouest.

2.1.2 Les bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires de REDISSE seront la population globale des pays de la CEDEAO avec la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone au cours de la première phase. Le projet proposé devrait bénéficier plus de 215 millions de personnes (12,3 millions en Guinée, au Libéria 4,4 177,5 au Nigeria, au Sénégal 14.1 et 6.3 en Sierra Leone), dont les moyens de subsistance peuvent être affectés par les maladies. Les bénéficiaires secondaires comprennent les fournisseurs de services (publics et privés), ainsi que des institutions nationales et régionales impliquées dans la santé humaine et animale.

2.1.3 Les composantes

La conception du projet REDISSE incorpore un passage d'un paradigme fondé sur la réponse aux crises à celui qui adopte une approche de réduction des risques de catastrophe et une meilleure gestion des risques. Il le fait en construisant un soutien pour la santé animale et les systèmes de santé de l'homme, et les liens nécessaires au niveau national et régional pour gérer les menaces de maladies infectieuses. En tant que tel le projet comprendra cinq (5) composantes comme suit :

- (1) La surveillance et systèmes d'informations ;
- (2) Le renforcement des capacités de laboratoire ;
- (3) La préparation et intervention en cas d'urgence ;
- (4) La gestion des ressources humaines pour la surveillance des maladies efficaces et les épidémies de préparation ;
- (5) Le renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion et coordination du projet.

Composante 1 : Surveillance et systèmes d'information

La première composante appuiera l'amélioration des systèmes de surveillance et de rapports nationaux et leur interopérabilité au niveau des différents niveaux des systèmes de santé. Cette composante appuiera les efforts nationaux et régionaux dans la surveillance des maladies prioritaires (y compris émergents, ré-émergentes et les maladies endémiques) et la déclaration en temps opportun des urgences de santé de la santé publique et animale humaines en conformité avec le RSI (2005) et le pour les animaux terrestres de l'OIE code de la santé. Sur la base des évaluations de la surveillance des maladies en profondeur qui seront effectués au cours des premiers mois de mise en œuvre, les activités relevant de cette composante appuiera :

- (i) la mise en place de liens appropriés entre les systèmes d'information de surveillance de la santé humaine, de la santé des animaux, et entre les systèmes nationaux à surveillance régionale / internationale des maladies et des systèmes de rapports ;
- (ii) la collaboration transfrontalière en matière de surveillance (y compris à base d'événements, la surveillance active / passive et syndromique) pour la détection précoce des cas ;
- (iii) rapportage en temps opportun par les agents au niveau communautaire de surveillance ainsi que la santé de district et des installations vétérinaires, et la minimisation des temps d'exécution de la collecte des échantillons pour confirmation en laboratoire et les rapports ;
- (iv) l'utilisation des données de surveillance pour l'analyse des risques (évaluation, gestion et communication) pour mettre en œuvre des interventions de prévention et de contrôle des épidémies appropriées à travers la sous-région.

Composante 1 aura trois (3) sous-composantes :

- **Sous-composante 1.1** soutien coordonné des systèmes de niveau communautaire de surveillance de la santé animale et humaine.

Cette sous-composante renforcera les structures et les processus de surveillance au niveau communautaire en réponse aux lacunes pour détecter les maladies infectieuses. Il s'agira d'améliorer les capacités de surveillance active au niveau communautaire partout dans le pays au moyen de plan d'actions opérationnel.

- **Sous-composante 1.2** Développer la capacité de surveillance intersectorielle et de systèmes de suivi.

Cette sous composante appuiera: (i) l'évaluation des systèmes et réseaux de surveillance de la santé humaine et animale en vue de prioriser les interventions au sein et entre les secteurs clés; (ii) l'examen et la mise à jour des priorités nationales sanitaires, l'élaboration de lignes directrices, de protocoles et d'outils harmonisés en vue d'améliorer la surveillance et les processus de suivi; (iii) le développement des méthodologies et des protocoles communs pour la collecte, le partage et l'utilisation efficaces des données de surveillance au niveau des acteurs publics et privés ; (iv) le développement d'infrastructures de technologie, de l'information et de communication requis (TIC) pour renforcer les capacités opérationnelles intersectorielles de surveillance et de systèmes de suivi au niveau national; et (v) établissement de lien entre les systèmes de surveillance et de suivi et, le système national de gestion des risques de maladies.

- **Sous-composante 1.3** Mettre en place un système d'alerte précoce pour la prévision des tendances de maladies infectieuses.

Cette sous-composante appuiera la mise en place d'un système d'alerte précoce, incluant un système d'information géographique pour étudier des modèles de maladies infectieuses et de faire des prédictions sur la survenue et l'évolution des épidémies de maladies humaines et animales et, identifier les zones à haut risque potentiel de maladies. Les activités de cette sous composante soutiendront le suivi des tendances des maladies infectieuses telles que la résistance aux antimicrobiens (RAM) et aux insecticides et, l'impact des changements climatiques sur la recrudescence des maladies infectieuses.

Composante 2: Renforcement des capacités de laboratoire

L'objectif de cette composante est de mettre en place des réseaux efficaces de laboratoires accessibles de santé publique et animal, et des laboratoires privés pour le diagnostic des maladies infectieuses humaines et animales, et d'établir une plate-forme de réseaux régionaux pour améliorer la collaboration pour la recherche en laboratoire. Le projet cherche à résoudre les faiblesses des systèmes de laboratoire dans tous les pays, et à faire la promotion de la collaboration inter-pays et intersectorielle (aux niveaux national et régional). Cela se fera à travers des réseaux de laboratoires de santé publique et de santé animale efficaces qui suivent des politiques, des stratégies et des protocoles harmonisées au niveau régional, et conformes aux pratiques internationalement reconnues, afin d'assurer des résultats de qualité rapides et élevés.

Cette composante est divisée en trois (3) sous-composantes.

- **Sous-composante 2.1** Examen, mise à niveau et des installations de laboratoire de réseau

Cette sous-composante comprendra: (i) l'évaluation des installations des laboratoires de santé humaine et animale et des réseaux pour la hiérarchisation des interventions; (ii) l'augmentation des services de laboratoires et la biosécurité; (iii) le soutien à l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris la mise en place de systèmes de suivi et de gestion efficace des stocks; (iv) le soutien technique pour les systèmes d'information intégrées de laboratoire et un système opérationnel de surveillance et de suivi des maladies; et (v) l'appui au renforcement des systèmes d'assurance de la qualité pour les services de diagnostic.

- **Sous-composante 2.2** Améliorer la gestion de la gestion des données et des échantillons de laboratoires

Cette sous-composante appuiera le renforcement de la gestion des échantillons, y compris: (i) la rationalisation du processus de laboratoire de référence, avec un réseau de laboratoire relié à un laboratoire central et (ii) l'amélioration de l'efficacité des systèmes de prélèvement, de stockage et de transport des échantillons, incluant des structures accréditées du secteur privé.

En outre, des mesures visant à améliorer la gestion des données incluront: (i) le renforcement des compétences du personnel de laboratoire pour analyser et utiliser les données de surveillance en laboratoire; (ii) le renforcement des systèmes de gestion des données de laboratoire dans le cadre d'un système de suivi efficace au niveau central et déconcentré; (iii) l'appui à l'opérationnalisation entre les systèmes de gestion des données.

- **Sous-composante 2.3** Améliorer les fonctions régionales de mise en réseau des laboratoires de référence.

Cette sous-composante fournira un appui à l'amélioration de l'assurance qualité, notamment (i) l'élaboration de normes communes, des systèmes d'assurance qualité, des procédures et des protocoles; (ii) l'introduction de mécanismes d'examen par les pairs; (iii) l'application de la procédure d'accréditation en cinq étapes OMS / AFRO et de l'assistance technique pour soutenir l'accréditation des laboratoires; et (iv) soutenir les évaluations externes de qualité inter-laboratoires entre les pays participants et le recrutement d'experts pour assurer l'encadrement des laboratoires. Il s'agira spécifiquement de : (i) renforcer les structures existantes et éventuellement identifier de nouveaux laboratoires régionaux de référence pour les maladies spécifiques ou des techniques de diagnostic, (ii) renforcer le réseautage et le partage des informations entre les pays de la sous-région Ouest africaine; et (iii) d'harmoniser les politiques d'assurance de la qualité des laboratoires dans les différents pays de la région, sur la base de normes internationales.

Composante 3: préparation et d'intervention d'urgence

Cette composante appuiera les efforts nationaux et régionaux visant à améliorer les maladies infectieuses préparation aux épidémies et la capacité d'intervention. Les activités relevant de cette composante soutiendra (i) la mise à jour et / ou l'élaboration de plans d'intervention d'urgence intersectorielle et d'intervention (national et régional) pour les maladies prioritaires, et en veillant à leur intégration dans le cadre national de gestion des risques de catastrophe e; (ii) régulièrement tests, l'évaluation et l'amélioration des plans; (iii) l'expansion de la capacité d'intervention du système de santé, y compris l'allocation et l'utilisation des structures et des ressources pré-identifiées existantes (au niveau national et régional) pour les interventions d'urgence, la prévention et le contrôle des infections (PCI). La Composante 3 sera composé de trois sous-composantes :

- **Sous-composante 3.1** Améliorer la coordination intersectorielle et la collaboration en matière de préparation et de réponse.

Cette sous-composante appuiera (i) les activités de renforcement du partenariat public privé pour la préparation aux épidémies et la gestion des risques de catastrophe; (ii) l'amélioration et l'harmonisation des politiques, des législations et des procédures d'exploitation des secteurs clés de l'environnement, la douane / immigration, l'éducation, la justice ; et (iii) la mise en place de mécanismes de financement nationaux et régionaux pour assurer une mobilisation rapide des ressources pour les urgences de santé animale et de santé publique.

- **Sous-composante 3.2** Renforcer la capacité d'intervention d'urgence.

Cette sous-composante appuiera le renforcement des centres d'opérations d'urgence et des capacités aux niveaux national et régional. Les activités de cette sous-composante sont: (i) la mise en place et la gestion d'une base de données des équipes multidisciplinaires d'intervention qui seront disponibles pour un déploiement rapide; (ii) le développement et la gestion des mécanismes (physiques et virtuels) pour assurer la disponibilité et le stockage des approvisionnements pendant les interventions d'urgence; et (iii) la

mobilisation rapide et le déploiement des ressources en réponse aux grandes épidémies de maladies infectieuses.

- **Sous-composante 3.3** d'intervention d'urgence.

Cette sous composante vise à répondre à la demande du gouvernement pour la réaffectation des fonds du projet pour soutenir l'atténuation, l'intervention et le rétablissement en cas d'épidémie majeure affectant les moyens de subsistance des bénéficiaires du projet.

Composante 4: Gestion des ressources humaines pour la surveillance efficace des maladies et la préparation aux épidémies.

La composante 4 est transversale étant donné que les travailleurs de la santé animale et humaine constituent l'épine dorsale de la surveillance des maladies (Volet 1), Laboratoires (Composante 2) et préparation et d'intervention (Composante 3). Une gestion efficace des ressources humaines vise à amener les bonnes personnes avec les bonnes compétences au bon endroit au bon moment. Cette composante comprendra deux sous-composantes.

- **Sous-composante 4.1** Cartographie des effectifs Santé, de la planification et de recrutement.

Cette sous-composante comprend; (i) l'évaluation de la main-d'œuvre actuelle en termes d'effectif, de répartition géographique et de capacité incluant le secteur privé; (ii) renforcement des capacités pour la gestion des ressources humaines, la surveillance et la riposte; (iii) soutien de la capacité du gouvernement à recruter des travailleurs de la santé et créer un environnement incitatif qui motive et maintient les personnes qualifiées dans le secteur public; et (iv) appui des structures sanitaires privées à offrir des services publics par délégation de pouvoir.

- **Sous-composante 4.2** Améliorer la formation des personnels de santé, la motivation et la rétention.

Cette sous-composante comprend des activités de formation pour développer les capacités des ressources humaines en matière de surveillance, de préparation et de riposte. Les activités de formation seront aussi menées en faveur des communautés qui doivent jouer un rôle dans la surveillance et la riposte des épidémies. Cette sous composante comprend des activités incitatives qui attirent des compétences pertinentes pour le secteur public à travers des motivations pour la rétention.

Composante 5: Renforcement des capacités institutionnelles, gestion de projet, de coordination et de plaidoyer

Ce volet se concentre sur tous les aspects liés à la gestion du projet. Il comprend des aspects fiduciaires (gestion financière et d'approvisionnement), M & E, la production de connaissances et de la gestion, la communication et la gestion (renforcement des capacités, suivi et évaluation) des mesures de sauvegarde d'atténuation sociales et environnementales.

La Composante 5 comprendra deux (2) sous-composantes :

- **Sous-composante 5.1** Coordination du projet, la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation, la production de données et la gestion des connaissances.

Au niveau régional l'unité de coordination du projet sera basée au sein de l'organisation ouest africaine de santé, affiliée à la CEDEAO. Au niveau national, le projet proposé sera mis en œuvre par le Ministère de la Santé Publique (MINSAP), en partenariat étroit avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, et le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable (SEADD). Le projet appuiera (i) le renforcement des capacités des institutions nationales concernées pour exécuter efficacement les fonctions de gestion de base du projet, incluant la planification opérationnelle, la gestion financière, les

modalités de passation des marchés et les sauvegardes environnementales et sociales; (ii) l'amélioration des systèmes de suivi-évaluation; (iii) la gestion de programme opérationnel de recherche et de l'analyse économique des éclosions de maladies et d'épidémies ; (iv) la conduite des études d'évaluation d'impact pour mesurer l'impact des interventions du projet; et (v) l'accompagnement des institutions nationales afin de mieux soutenir la mise en œuvre des activités du projet.

- **Sous-composante 5.2** Appui institutionnel, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la communication.

Le Projet évaluera et renforcera les capacités au niveau national et régional. Il fournira un appui technique et des investissements pour améliorer la prestation de services par l'Organisation Ouest Africaine de Santé et d'autres institutions ou organisations pertinentes au développement du secteur de la santé animale et humaine au niveau national. À cette fin, le projet appuiera: (i) la conduite de l'analyse des lacunes des capacités (dotation en personnel, compétences, équipements, et infrastructures); (ii) l'identification des synergies potentielles entre les différentes opérations relatives à la surveillance des maladies ; et (iii) la création ou l'amélioration des institutions nationales de santé publique.

En matière de sensibilisation et de communication le projet appuiera (i) la production et la diffusion des enseignements tirés au niveau national à travers des plates-formes appropriées ; et (ii) la sensibilisation sur les questions stratégiques aux décideurs pour accroître et maintenir l'allocation des ressources pour la surveillance des maladies, la préparation et la riposte.

III. PRÉSENTATION DU PAYS

II.1 Profil environnemental du pays

La Guinée Bissau est un pays lusophone situé sur la côte occidentale de l'Afrique qui s'étend sur un territoire de 36.125 km². Elle est limitée par le Sénégal au Nord, la Guinée Conakry à l'Est et au Sud, et l'Océan Atlantique à l'Ouest.

Au plan administratif, le pays est divisé en huit régions et un secteur autonome: Bafata, Biombo, Bolama/Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara, Tombali et le Secteur Autonome de Bissau. Les régions sont chacune divisée en secteurs (trente-six au total) et les secteurs sont quant à eux divisés en sections qui à leur tour sont composées de « Tabankas » (villages).

2.1.1 Environnement physique

2.1.1.1 Climatologie

Deux (2) régions climatiques caractérisent la Guinée Bissau, la région humide tropicale sub-guinéenne et la région tropicale soudanaise. La première coïncide avec la zone côtière et se caractérise par une pluviométrie intense (1500/2500 mm/an), une moyenne variation de température et une humidité de l'air forte tout au long de l'année. La seconde région (type soudanais) couvrant la moitié du pays est caractérisée par des précipitations faibles (1000-1500 mm/an) avec de fortes variations de températures. L'humidité de l'air est forte pendant la saison des pluies et légère pendant la saison sèche. La température moyenne annuelle est de 26,8°C, les maximales varient 32-39°C et les minimales 20-24°C.

2.1.1.2 Géomorphologie

La Guinée-Bissau présente un relief très atténué, une importante partie du pays se trouvant au-dessous du quota des 50 m d'altitude. Les zones côtières nord et sud sont surtout des terres basses. Ainsi, les hautes amplitudes des marées qui se produisent et arrivent à atteindre les 6 m, exposent ainsi les larges aires des zones côtières.

Les plaines occupent une grande partie du territoire dans les régions centre et nord-est du pays. La zone intérieure sud-est de la Guinée-Bissau est la plus accidentée avec les collines de Boé, qui représente la partie la plus élevée du territoire avec une altitude de 298 m (Mota, 1954). Les îles de l'Archipel des Bijagos présentent une morphologie semblable à la partie continentale du pays, avec une ligne côtière assez coupée et de basses altitudes.

La faible altitude de la majeure partie du territoire permet l'inondation de grandes extensions, des marges des cours d'eau et des plaines côtières, qui peuvent se maintenir pendant la saison des pluies ou même quelques semaines après son terme. Le même phénomène se produit fréquemment dans les plaines intérieures basses où l'écoulement superficiel est difficile et les sols sont peu perméables ou posés sur des couches imperméables.

2.1.1.3 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du pays est complexe et étendu, constitué par des cours d'eau courants et stagnants. Outre le climat, il est conditionné par le nivellement d'une grande partie du territoire et par la transgression marine (Ribeiro, 1950; Teixeira, 1962). Des études spécialisées confirment la profonde interpénétration de la terre et de la mer, sur une distance qui varie de 150 à 175 km, introduisent ainsi de l'eau salée à l'intérieur des terres sous influence de la marée, cela caractérise l'existence d'estuaires dans la

majeure partie des cas.

2.1.2 Environnement biologique

2.1.2.1 Biodiversité côtière

Les mangroves sont des formations végétales caractéristiques de la zone côtière Bissau Guinéenne, où se trouvent d'importants massifs forestiers caractérisés par plusieurs espèces que sont *Rhizophora*, *Actaea racemosa*, *Avicennia africana*, *Avicennia germinata*, *Languncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*. Les espèces prédominantes sont *Rhizophora*, ils se rencontrent dans les mangroves hautes avec une envergure moyenne de 10 m, localisés dans les franges littorales des bras de mer entièrement submergés par la marée. Les mangroves basses sont caractérisées par *Avicennia africana*, qui se distinguent de la *Rhizophora* par sa hauteur moyenne, d'environ 5 m. Ils occupent la partie la plus haute et inondée en fonction des marées semi diurnes. Ils occupent aussi les principaux axes de pénétration marins (Régions de Cacheu, Bissau, Quinara, Tombali et Oio) et les îles de Bolama/Bijagós.

Dans cette zone, les mammifères sont caractérisés par des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) qui vit dans les eaux saumâtres, les mangoustes (*Herpestes paludinosus*) et la loutre (*Aonyx capensis*) se nourrissant de poissons, crustacés et autres animaux aquatiques.

Les oiseaux côtiers dont les plus représentatifs sont les pélicans (*Pelecanus onocrotalus*), hérons (*Ardea Cinrea*), canards (*Anatinae*), cormorans (*phalacrocorax carbo*), grèbes (*podipedidae*), les oies (*Anser anser*) et des sternes (*sterna paradisaea*).

Dans les mangroves, il y a une variété de reptiles dont le crocodiles-de-Nil (*Crocodylus niloticus*), le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*), mais leur présence est discrète, tandis que les varans (*Varanus niloticus niloticus* et *Varanus exanthematicus exanthematicus*) sont régulièrement observés dans les étangs et les mangroves, y compris les espèces de serpents dont le Python de Seba et le mamba vert (*Dendraspis viridis*).

2.1.2.2 Les aires protégées

En Guinée-Bissau, il existe un réseau composé de six (6) aires protégées, qui constitue environ 12,2 % du territoire national : le Parc National d'Orango, situé au Sud de l'Archipel des Bijagos, le Parc Naturel des « Tarrafes » do Rio Cacheu, situé au Nord-Ouest du pays, le Parc Naturel des Lacs de Cufada, situé dans la partie Sud du pays, le Parc National João-Vieira Poilão situé au Sud- Est de l'Archipel des Bijagos, l'Aire Marine Protégée Communautaire des Îles Formosa située au Nord de l'Archipel des Bijagós et Le Parc National des Matas de Cantanhez situé au Sud-Ouest du pays.

II.2 Profil démographique et socio-économique

D'après les résultats préliminaires du RGPH, mené en mars 2009 par l'Institut National de la Statistique et du Recensement (INEC), la population totale du pays est estimée à 1.548.159 habitants, dont 755.859 sont de sexe masculin et 792.300 féminin. Le taux de croissance est de 2,54%, en augmentation par rapport aux données du recensement de l'année 1991 qui était de 2,03%, avec une population totale qui était de 979.203 à l'époque.

Avec un revenu national brut (RNB) de 570 \$ par habitant la Guinée-Bissau occupe la douzième place des pays les plus pauvres au monde, en dépit de sa richesse en ressources naturelles. Plus de la moitié de la population (53,9% en 2010) vit avec moins de 1,90 USD par jour, ce qui est au-dessus de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (42,6 %) et reste élevé par rapport aux normes mondiales. L'inégalité est également élevée, la Guinée Bissau présente un coefficient de Gini parmi les plus élevés en Afrique sub-saharienne (0,49). Aujourd'hui, la Guinée-Bissau se classe 177e sur 187 pays selon l'Indice de développement humain

des Nations Unies. Les Bissau-Guinéens souffrent d'un large éventail de privations matérielles et non matérielles de nombreux foyers sont dans un cercle vicieux de faibles productivité, revenus et actifs.

La Guinée-Bissau est aussi l'un des pays les plus politiquement instables au monde. En effet, derrière le sous-développement du pays se trouve une histoire de faiblesse politique et institutionnelle depuis son indépendance. Après les élections et la restauration de la démocratie en 2014, les tensions politiques ont éclaté à nouveau en 2015, mais une résolution a été trouvée qui respecte l'ordre constitutionnel. Le plus grand parti politique de la Guinée-Bissau, le Parti pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et le Cap-Vert (PAIGC), a remporté les élections au début de l'année 2014, tant au Parlement qu'au niveau présidentiel.

Ce nouveau gouvernement a pris des mesures importantes pour lutter contre l'ingérence militaire dans la politique et a élaboré un plan stratégique ambitieux de développement national connu sous le nom de "Terra Ranca". Ce plan vise la croissance et la réduction de la pauvreté. Ce plan est étroitement aligné sur le récent Mémoire économique des pays du GBM finalisé en janvier 2015. Les principaux obstacles au développement économique de la Guinée-Bissau, outre la fragilité politique, sont la faible croissance économique et le manque de diversification de son économie.

Au cours de ces dix dernières années, la croissance a été faible avec une moyenne de 2,6 % soit la moitié de la performance de croissance de l'Afrique sub-saharienne. En outre, entre 2000 et 2014, la croissance moyenne du PIB (3% par an) a dépassé la croissance de la population qui est de 0,7%. L'économie de la Guinée-Bissau est largement agricole, dominé majoritairement par une culture de rente: noix de cajou non transformés, qui représentent 85 à 99 % des exportations totales du pays et près de 50% du PIB. La Guinée-Bissau n'a pas un environnement propice à la croissance du secteur privé en raison de l'insuffisance des infrastructures, de faibles niveaux des ressources humaines et des services publics, qui se renforcent mutuellement.

Le climat d'investissement en Guinée-Bissau n'est pas propice aux affaires, et le pays se classe au 180ème rang sur 189 pays dans le classement « Doing Business » de la Banque mondiale. En Guinée Bissau, les secteurs du transport, de la logistique, l'électricité, l'infrastructure de l'eau et les télécommunications sont dans un mauvais état. Le défaut de fourniture des biens et services publics clés sur plusieurs décennies sur la base des investissements publics directs ou des partenariats public-privé efficaces limite significativement la capacité des ménages pauvres à participer à l'activité économique, à travers des activités autonomes plus productives ou l'accès aux possibilités d'emploi qui pourrait être généré par un secteur privé prospère.

2.2.1 Le secteur de la santé

Malgré les progrès enregistrés dans le secteur de la santé ces dernières années, la Guinée Bissau fait face à de nombreux défis et contraintes. Les indicateurs de santé y demeurent insatisfaisants comparés aux normes en la matière et aux environnements sanitaires des pays de la sous-région. L'espérance de vie du pays est de 55 ans et reste bas comparé à celui des autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui est en moyenne de 59 ans. Selon la dernière enquête multi-indicateurs (MICS), le taux de mortalité maternelle (TMM) est estimé à 900 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, un des taux les plus élevés dans le monde (UNICEF, 2014). Des progrès ont été réalisés pour réduire la mortalité infantile, mais le taux de mortalité (TMI) et le taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) restent parmi les plus élevés au monde (88,8 pour 1 000 naissances vivantes). Le paludisme est la principale cause de décès (15,8%), suivi du VIH, des troubles néonataux, des infections respiratoires, et des maladies diarrhéiques La prévalence du VIH en Guinée-Bissau est le plus élevé en Afrique de l'Ouest et il est disproportionné, affectant plus de femmes que d'hommes (les femmes adultes vivant avec le VIH représentent 58,6% de la population de plus de 15 ans. Le

Le système de santé du pays fait face à des défis persistants liés à l'insuffisance d'infrastructures et de moyens ainsi qu'à des faiblesses dans la gouvernance du secteur.

Les dépenses de soins de santé par habitant est le plus bas parmi les pays de la sous-région. En 2013, les dépenses de santé par habitant se étaient de 37 dollars des États-Unis, ce qui est nettement inférieur à la moyenne par habitant des pays d'Afrique de l'Ouest qui est de 65,3 dollars USD et environ un tiers de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (97 USD). Cette situation est en grande partie liée à la faiblesse des dépenses publiques dans le secteur qui représente 20% du budget, ce qui est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique de l'Ouest (32%), mais similaire à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (22%). De plus, les dépenses publiques sont principalement destinées à payer les salaires du personnel, tandis que les donateurs financent près de 90% des coûts récurrents du secteur, y compris les médicaments et autres intrants sanitaires essentiels. Les paiements directs représentent la principale source de financement, soit 49,5%.

L'accès aux services de soins de santé est significativement associé à la situation économique. Le diagnostic du secteur révèle que le groupe de revenu le plus élevé a, en moyenne, 12% plus d'accès aux services de santé que le groupe de revenu le plus pauvre. En outre, il existe des disparités régionales, avec Bafatá et Cacheu qui enregistrent les plus hauts niveaux d'iniquité dans l'accès aux services de santé. Les centres de santé sont les principaux pourvoyeurs de soins en Guinée-Bissau. Ils accueillent 70% des personnes qui demandent des soins, suivi des hôpitaux qui accueillent environ 14%.

Les principales contraintes dans l'accès à la santé sont : le manque de médicaments, les coûts et le temps mis pour accéder à un service de santé. L'enquête sur les indicateurs de santé montre que 17,4% des patients ont signalé le manque de médicaments comme problème principal, suivi par ceux qui ont déclaré que les soins de santé étaient très chers 17,1%. Les coûts des soins de santé ont été signalés comme la principale raison de ne pas chercher à accéder à des soins. Par ailleurs le secteur fait face à un déficit criard de personnel qualifié. Ce déficit limite la capacité du pays à améliorer ses prestations à l'endroit des populations. Au-delà du déficit en personnel, il est noté un déséquilibre dans leur répartition territoriale. En effet, la population les agents de santé disponibles sont concentrés dans les zones urbaines. Les régions de Bolama, Bissau et Biombo, ont une densité de personnel clinique plus élevée, tandis que les régions où la charge de mortalité est la plus élevée, Gabú, et Bafatá, font face à des pénuries critiques. Ce même déséquilibre est noté dans le mélange de compétences avec des pénuries de cadres et de spécialités comme la sage-femme, la chirurgie, et les obstétriciens et gynécologues.

Les contraintes budgétaires actuelles notées dans le pays ne permettent pas de prendre en charge les coûts de la formation qui devraient améliorer la qualité du personnel de santé. Les coûts de formation estimé à 16,7 millions de dollars des États-Unis, (dont un coût annuel supplémentaire de 5,14 millions de dollars américains pour maintenir ces travailleurs de la santé) entraîneraient une augmentation de 11% dépenses.

La Banque mondiale recommandait en collaboration avec la société civile, le Gouvernement de la Guinée Bissau et la communauté des donateurs, la prise en charge des recommandations ci-dessous en vue de relever les défis des systèmes de santé en Guinée-Bissau.

Ces recommandations se présentent comme suit :

- Améliorer la coordination des donateurs. Le ministère de la Santé publique (MINSAP) doit jouer un rôle central coordonner les efforts des donateurs, en identifiant les priorités nationales et en demandant aux donateurs d'agir en conséquence

Compte tenu de leurs avantages comparatifs. Cela nécessitera des investissements dans le renforcement des capacités du MINSAP :

- Améliorer le système de suivi des ressources publiques. Il est urgent de renforcer la réglementation pour éliminer les paiements informels et de rationaliser l'achat et la distribution de médicaments ;

- Adopter et mettre en œuvre les processus et les délais de conception nouvelle pour la planification, le recrutement et l'embauche des agents de santé proposés à la suite des récents ateliers avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau, l'UE et la Banque mondiale ;

- Renforcer les politiques du personnel de santé en révisant le plan courant du personnel de santé national. Ceci comprend la définition d'une voie de carrière claire pour les différents agents de santé, la révision de la politique de rémunération en mettant en œuvre une rémunération fondée sur la performance et introduire des incitations non monétaires ;

- Développer le modèle de prestation communautaire santé primaires service de soins pour tout le pays ;

- Améliorer la coordination et la prestation de services par les soins de santé primaires de première ligne intégrée (SSP), équipes composées principalement d'agents de santé communautaire rémunérés, d'infirmières auxiliaires et d'agents cliniques, sages-femmes, avec le soutien des infirmières diplômées et des médecins ;

- Renforcer les systèmes d'information pour la surveillance de la maladie et une réponse rapide aux épidémies, valable aussi pour la santé humaine et animale.

2.2.2 Le secteur de l'élevage

L'agriculture, au sens large (agriculture, élevage et forêts) reste l'activité économique dominante contribuant pour plus de 50 % au PIB et pour plus de 80 % aux exportations et employant 82 % de la population active. Elle est dominée par les exploitations familiales qui sont estimées à 96.700 contre 1.200 entreprises agricoles (ponteiros) qui s'adonnent à l'agriculture commerciale et moderne sur de grandes superficies.

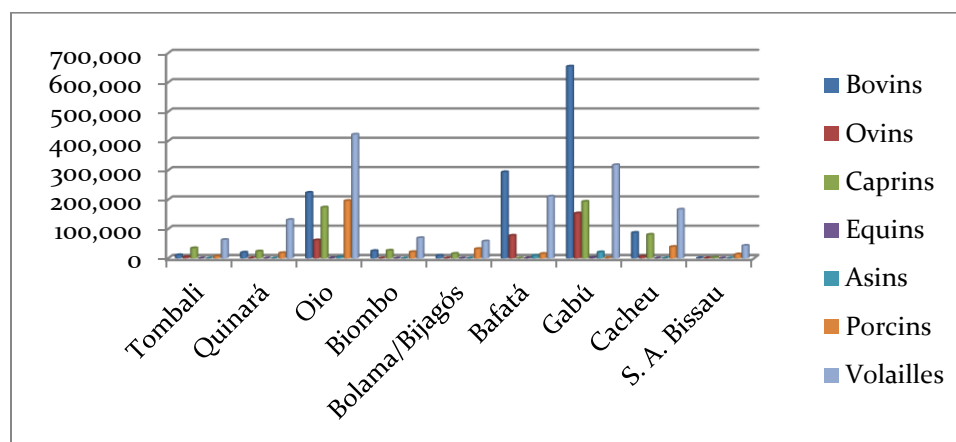
Le recensement général organisé en avril-mai 2009 sur les huit (8) régions du pays complété par le niveau du Secteur Autonome de Bissau a donné les résultats ci-après :

Tableau 5 : Distribution des effectifs du cheptel

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins	Volailles
Tombali	11 010	4 555	34 645	110	164	6 825	63 034
Quinará	19 778	472	23 626	91	0	18 075	131 180
Oio	223 943	61 510	173 731	950	4 450	196 029	422 289
Biombo	25 042	341	26 305	0	0	21 462	69 244
Bolama/Bijagós	9 065	225	15 654	0	0	31 930	57 948
Bafatá	294 070	77 348	98 05	658	8 875	15 295	211 099
Gabú	654 543	153 349	193 445	2 503	20 890	1 484	318 209
Cacheu	87 240	6 304	80 726	44	391	38 989	166 510
S. A. Bissau	721	641	2 900	0	0	13591	43 129
Total	1 325 412	304 745	649 084	4 356	34 770	343 680	1 481 642

Source : Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture de la Guinée Bissau (Septembre 2011)

Figure 1 : Répartition du cheptel national par espèce et par région



D'après ce recensement, le pays compte un cheptel estimé à 4 143 689 têtes.

Les données relèvent que les trois (3) régions de Gabú (49%), Bafatá (22%) et Oio (17 %) concentrent 88 % de l'effectif national du cheptel en bovins.

Les petits ruminants (ovins et caprins) suivent à peu près la même distribution que les bovins. Dans l'ordre, on les retrouve à Gabú (36,5%), Oio (24,7%) et Bafatá (18,4%). Ces trois (3) régions concentrent 79,6 % de l'effectif national de petits ruminants.

La région d'Oio est celle de prédilection de l'élevage porcine et concentre 59,3% de l'effectif national. Elle est aussi la première régionale avicole du pays avec 29,3 % des effectifs nationaux.

En Guinée-Bissau, l'élevage est d'une grande importance économique et sociale. Globalement, le cheptel bissau-guinéen représente un capital de 194 milliards FCFA et dans l'ensemble, l'élevage constitue une activité importante pour les populations rurales et joue un rôle appréciable dans la génération d'emplois non-salariés et de revenus, mais aussi dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

L'élevage occupe sous des formes diverses 72% de la population rurale, avec de multiples fonctions (économiques, sociales, de capital de réserve et d'épargne, de force de travail et d'amélioration de la fertilité des sols). Il contribue pour 17 % au PIB national et pour 32 % dans le PIB agricole.

IV. CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES VECTEURS ET PESTICIDES

IV.1 Cadre politique

Le Service National de Santé en Guinée Bissau comprend le secteur public, la médecine des cliniques privées formelles et la médecine traditionnelle. La politique du secteur de la santé a été entamée en 1993. Ce premier document a beaucoup orienté le processus d'examen et mise à jour de la politique actuelle. Les principaux points de la politique nationale de santé sont définis et contenu dans le Plan National de Développement Sanitaire II qui est le document stratégique en l'absence d'une lettre de politique dans du secteur. Les axes stratégiques qui sont retenus sont :

- la santé comme «bien-être»;
- l'accès universel à l'enseignement primaire de qualité et l'équité des soins de santé;
- la décentralisation progressive des structures de prise de décision;
- l'autonomisation des structures et des fournisseurs de soins de santé de passation des marchés pour assurer une meilleure qualité des soins de santé;
- la participation communautaire dans le financement et la gestion des services de santé ;
- l'élaboration d'une politique des ressources humaines;
- le développement de partenariats et la collaboration intersectorielle;
- et la prise en compte de la médecine traditionnelle.

Au cours des dernières années, d'autres documents ont été élaborés dans le but de compléter et de préciser les lignes directrices de la politique nationale de santé, à savoir: la politique nationale de la santé de la reproduction; Politique nationale sur la prévention du paludisme chez les femmes enceintes; Politique nationale pour le traitement du paludisme; politique de vaccination et la sécurité des injections; Plan national pour l'alimentation et la nutrition

IV.2 Cadre institutionnel

La gestion des pestes et des pesticides interpellent plusieurs catégories d'acteurs dont les rôles et les modes d'implication ont des impacts qui peuvent influencer de façon différenciée sur l'efficacité de la gestion au plan environnemental, social et sanitaire :

- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction de l'Elevage, Direction de la Protection des Végétaux)
- Le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable ;
- Le Ministère de la Santé Publique ;
- Le Ministère chargé des Finances ;
- Les Services de Conseil et d'Encadrement Agricole ;
- Les Collectivités Locales ;
- Les Opérateurs Privés et sociétés agréées pour la commercialisation des pesticides ;
- Le Laboratoire National de Santé Publique et Institutions de Recherche ;
- Les ONG s'occupant des questions sanitaires et environnementales ;
- Les Organisations de Producteurs et d'Eleveurs ;
- Les Partenaires au Développement ;
- Les populations bénéficiaires.

4.2.1 Organisme sous-régional de réglementation

L'homologation des pesticides est depuis 1992 une attribution du CILSS avec l'adoption de Résolution N°7/17/CM/92 relative à «la Réglementation sur l'homologation des pesticides commune aux Etats membre du CILSS », résolution adoptée par les pays du Sahel. Cette Réglementation Commune a été révisée et renforcée en décembre 1999 par le Conseil des Ministres du CILSS. L'objectif principal de cette Réglementation est de mettre en commun l'expertise en évaluation et en gestion des produits agro-pharmaceutiques de l'ensemble des Etats membres du CILSS pour l'homologation des pesticides. L'organe exécutif de la Réglementation Commune est le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) qui évalue les dossiers soumis par les firmes agrochimiques à l'homologation et octroie les autorisations de vente pour l'ensemble des Etats membres. Ce Comité siège actuellement à Bamako au Mali.

4.2.2 Organismes nationaux de gestion des pesticides

Au niveau national, on note l'existence d'un Comité Interministériel pour la gestion des pesticides. Cette structure est chargée de proposer les principes et orientations générales de la réglementation des pesticide ; d'arrêter une liste des pesticides à emploi interdit, de proposer toutes les mesures susceptibles de contribuer à la normalisation, à la définition et à l'établissement des conditions et modalités d'emplois des pesticides, d'émettre un avis sur les demandes d'importations ou d'agrément.

En plus, on note l'existence au sein de la Direction de la Protection des Végétaux, un Comité sur la gestion des pesticides.

Il existe des postes de contrôle pour l'entrée des pesticides au niveau de l'Aéroport International Osvaldo VIEIRA et au port de Bissau.

IV.3 Cadre législatif et réglementaire

4.3.1 Niveau national

Il existe au moins trois (3) textes légaux qui régissent le domaine des pesticides en Guinée Bissau :

- La n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale en son article 23, prévoit la gestion des produits chimiques ;
- La Loi n°7/2000 du 28 août 2000 portant régulation des produits phyto-pharmaceutiques. Elle garantit une centralisation des informations sur les pesticides circulant sur le territoire de la Guinée Bissau, régit l'usage des produits phytopharmaceutiques campe le cadre réglementaire, donne la possibilité de création d'un cadre exceptionnel d'usage des pesticides en cas de besoin, crée des orientations de base de la politique phytosanitaire conformes aux directives de la FAO, et donne la possibilité de mise en place ,en situation d'urgence, d'une commission spéciale comprenant les agents du secteur de la santé et d'autres services techniques ;
- L'autre texte « Loi n°4/99 de quarantaine végétale » qui porte sur la biosécurité n'est pas applicable au projet.

4.3.2 Niveau sous-régional et international

La Guinée Bissau a ratifié ou signé plusieurs instruments juridiques sous-régionaux et internationaux concernés par la gestion des pestes et des pesticides :

- La Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides ” signée en 1992 par les Etats membres du CILSS ;
- La Réglementation c/reg.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO, adopté lors de la soixantième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO à Abuja les 17 et 18 Mai 2008 ;
- la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel, signée à Londres le 8 novembre 1933 [entrée en vigueur le 16 juillet 1938 par arrêté n°402] ;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 15 septembre 1968. [entrée en vigueur le 20 décembre 1979 par décret n°80-27 du 26 fév. 1980] ;
- la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, signée en février 1971 [entrée en vigueur le 04 novembre 1995] ;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB), signée le 12 juin 1992 [ratifié le 4 octobre 1995 et entrée en vigueur le 2 janvier 1996] ;
- la Convention internationale de Washington sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore (CITES), ratifiée le 23 octobre 1978 [entrée en vigueur le 21 janvier 1979 par décret n°80-24 du 8 juin 1978] ;
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP); signée le 23 mai 2001 et ratifiée le 22 juillet 2004 ;
- le Code de conduite international sur la gestion des pesticides adopté en juin 2013 par la résolution 3/2013, modifie le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides du 1er novembre 2002 ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, signée le 09 septembre 1999 [adhésion le 23 juin 2004] ;
- le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la CDB, signé le 24 mai 2000 et ratifié le 22 juillet 2004 et entré en vigueur le 30 septembre 2004 ;
- la Convention phytosanitaire pour l'Afrique signée le 20 décembre 1979 ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation en Afrique des déchets dangereux, signée le 30 janvier 1991 ;
- la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination et son Protocole sur la responsabilisation et l'indemnisation en cas d'accident résultant des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination [adhésion le 2 juillet 2004]

- l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM) adoptée à Dubaï en février 2006 ;
- La Convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone signée en 1985 [adhésion le 25 février 1991] ; et son Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- La Convention Cadre des NU sur les Changements Climatique adoptée à Rio le 5 juin 1992.

V. ETAT DES LIEUX DE L'USAGE ET L'ORGANISATION DE LA GESTION DES PESTICIDES

V.1 Production des produits chimiques

Il n'existe pas de fabrique de pesticides sur le territoire de la Guinée Bissau. De l'avis de la Direction de protection des végétaux, aucune usine ni installation de conditionnement de pesticide n'est recensée.

V.2 Importation des produits chimiques

Les pesticides identifiés sur le territoire de la Guinée-Bissau sont importés par des revendeurs et distributeurs locaux qui sont au nombre de deux (2). La première (Phyto Sem) est une société sénégalaise implantée dans la capitale (Bissau) et la seconde (Agro Guiné Dunia) en région.

V.3 Appréciation du stockage des produits

Il n'existe pas de suivi ni de statistiques sur le stockage des pesticides. La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) affirme ne pas disposer d'éléments d'appréciation sur ce point.

V.4 Gestion des emballages et des produits périmés

Il n'existe pas de pesticides périmés sur le sol Bissau-guinéen, la Direction de la Protection des Végétaux affirme que l'unique problème dans le domaine reste la circulation des contenants non-traités aux frontières de la Guinée Bissau, lesquels contenants sont réutilisés dans les ménages ou dans le commerce pour stocker des produits alimentaires.

Les emballages et contenants de pesticides utilisés dans le cadre de campagnes phytosanitaires sont éliminés par broyage et incinération.

VI. MODES DE GESTION DU SECTEUR DE L'ELEVAGE ET DES VECTEURS

VI.1 Situation épidémiologique

Les maladies animales en Guinée-Bissau peuvent être classées en trois (3) catégories :

- les maladies épizootiques ;
- les maladies enzootiques ;
- les maladies émergentes.

6.1.1 Les maladies épizootiques

Il s'agit de la peste bovine et de la péripneumonie contagieuse bovine. Pour la peste bovine, le pays a été officiellement reconnu indemne par l'OIE en 2006. Par contre, la péripneumonie contagieuse bovine n'a jamais été rapportée.

6.1.2 Les maladies enzootiques

Elles sont constituées :

- pour les bovins : du charbon bactérien et du charbon symptomatique (qui sont des zoonoses provoquant souvent des mortalités chez les humains) et de la pasteurellose ;
- pour les petits ruminants : de la peste des petits ruminants et de la pasteurellose ;
- pour la volaille, de la maladie de Newcastle ;
- pour les porcins, de la peste porcine africaine ;
- pour les chiens, de la rage qui est une zoonose.

La tuberculose et la brucellose, autres zoonoses, sont d'une incidence plus limitée. A côté de ces maladies infectieuses, il y a les maladies parasitaires qui frappent toutes les espèces et qui constituent aussi un sujet de préoccupation, notamment les helminthoses et les parasitoses sanguines (trypanosomoses, anaplasmose, babésiose notamment).

Les maladies enzootiques n'occasionnent pas beaucoup de mortalités, mais plutôt des pertes indirectes liées aux baisses de rendement des sujets. Cependant, l'état de fonctionnement du dispositif sanitaire ne permet pas leur parfaite maîtrise. En plus, la maladie de Newcastle et la peste porcine africaine font l'objet de poussées épizootiques périodiquement.

6.1.3 Les maladies émergentes

Ce sont les maladies en recrudescence au niveau mondial.

La grippe aviaire n'est pas encore détectée en Guinée-Bissau. Cependant la menace est réelle parce que c'est une pathologie présente au niveau de la sous-région.

Un plan stratégique national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire a été conçu en mars 2006 et a reçu l'appui de quelques partenaires comme la FAO et l'UNICEF.

VI.2 Organisation du contrôle de la santé animale

6.2.1 Surveillance épidémiologique

Elle permet une détection précoce des foyers de maladies et une réaction rapide pour éteindre d'éventuels foyers. Actuellement, la DGE dispose de 14 postes de surveillance épidémiologique installés dans les différents points du territoire national et qui sont dirigés par des techniciens d'un niveau très variable. Ces agents s'occupent à la fois des problèmes de santé et de production animale. Donc, leur efficacité est réduite, d'autant qu'ils ne disposent généralement pas de moyens.

6.2.2 Actions de prévention (prophylaxie)

Il convient de noter que des campagnes annuelles de vaccination du cheptel contre des maladies jugées prioritaires ne sont pas menées. La dernière qui a été réalisée date de 1986.

Les quelques actions réalisées dans ce sens le sont à l'initiative des éleveurs, souvent avec l'appui de partenaires (projets, ONG's) et sont généralement localisées. Dans ce sens, le Service de l'Élevage a procédé en 2010 aux vaccinations suivantes :

- peste des petits ruminants (28 759 têtes) ;
- charbon bactérien (58 681 têtes) ;
- charbon symptomatique (60 754 têtes) ;
- pasteurellose bovine (55 559 têtes) ;
- maladie de Newcastle (16 130 têtes).

Des postes d'inspection zoo sanitaire et de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale sont également mis en place au niveau :

- de l'Abattoir Municipal de Bissau ;
- du Port Commercial de Bissau ;
- du Port Artisanal de Bissau ;
- de l'Aéroport International de Bissau ;
- du Service National de la Douane.

Des contrôles par des inspecteurs zoo sanitaires sont également institués au niveau des infrastructures de distribution et de vente de produits alimentaires d'origine animale (8 postes fonctionnels sur 9 prévus).

6.2.4 Les services de l'élevage

6.2.4.1 Investissements publics dans le secteur de l'élevage

Il y a une quasi inexistence de programmes d'investissement sur ressources internes et un appui limité de la part de partenaires au développement ; depuis la fin du projet PACE avec l'Union Européenne en 2006, l'essentiel des appuis extérieurs est assuré par la BAD à travers le projet PRESAR.

De 2003 à 2010, les investissements publics programmés pour le secteur de l'élevage s'élèvent au total à 1 048 025 120 FCFA, toutes sources de financement confondues, soit une moyenne annuelle de 131 millions FCFA, ce qui est très faible.

Tableau 6 : Investissements publics secteur élevage de 2003 à 2010

Année	Projet PACE	Projet PROCORDEL	Projet AGIR	CAP Mandinga	Prog Cycle court	Total
2003	58 567 780					
2004	43 025 720					
2005	46 462 250	96 680 100				
2006	78 530 020		59 196 750	20 000 000		
2007	115 000 000		85 000 000			
2008			8 000 000	20 000 000	345 562 500	
Total	341 585 770	96 680 100	224 196 750	40 000 000	345 562 500	1 048 025 120

Source : Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture de la Guinée Bissau (Septembre 2011)

6.2.4.2 Formation initiale et continue

Le personnel technique reçoit bon niveau de formation initiale. Cependant, on note une absence de plan de formation continue.

VII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX ET SANITAIRES DES PESTICIDES

VII.1 Impacts environnementaux

Les usages agricoles, domestiques ou collectifs conduisent à une contamination de tous les milieux environnementaux. Ainsi, les pesticides peuvent se propager dans l'environnement contaminant différentes matrices (figure 1). La pollution peut être liée à la production, au stockage des produits chimiques concernés, à leur application et au processus de transport naturel des polluants.

L'utilisation des pesticides comporte un certain nombre d'inconvénients et d'effets secondaires au nombre desquels la pollution de l'environnement et les risques d'intoxication. Parmi ces inconvénients, on a :

- (i) mortalités sur des espèces non ciblées qui remplissent des fonctions écologiques importantes : abeilles et autres pollinisateurs, ennemis naturels de certains nuisibles (parasites, prédateurs, pathogènes) ;
- (ii) pollution lors des traitements spatiaux des parcs et réserves naturelles, des zones de pêches et d'élevage avec contamination de la faune et de la flore ;
- (iii) pollution de l'eau soit directement soit par les eaux de ruissellement et parfois des déversements (volontaires ou accidentelles) et ;
- (iv) résistance dans les populations d'insectes ravageurs des cultures.

Tableau 7 : Evaluation des risques sur l'environnement

Etape	Risques
Transport	Déversement accidentel, pollution de la nappe par lixiviation
Stockage	Contamination du sol Contamination des eaux
Manutention & Manipulation	Contamination du sol par déversement accidentel ou intentionnel, Pollution de la nappe
Elimination des emballages	Contamination du sol Contamination des eaux Intoxication pour les humains et les animaux
Lavage des contenants	Intoxication aigue des poissons et autres crustacées, pollution des puits et mares, nappes

Les impacts/risques environnementaux liés aux pesticides pour les composantes biophysiques sont :

Composante de l'environnement	Nature de l'impact/risque
Sol	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des sols - Baisse de la Fertilité des sols - Acidification - Alcanisation - Perte de la pédofaune - Salinisation
Eau de surface	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux de surface - Perte de la biodiversité des écosystèmes - Perte de la qualité (contamination) - Modification des paramètres physicochimiques de l'eau
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des nappes

	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paramètres physico-chimiques des eaux
Air	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination de l'air - Nuisances olfactives
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Chimiorésistance des ravageurs dans le temps - Intoxication de la faune - Empoisonnement et mortalité des espèces - Réduction des effectifs et/ou des biomasses dans les écosystèmes contaminés - Disparition d'espèces ou de groupes d'espèces - Rupture de l'équilibre écologique (dans les écosystèmes locaux ou régionaux) - Erosion de la biodiversité - Perte des espèces utiles et réduction de la production (cas des abeilles)

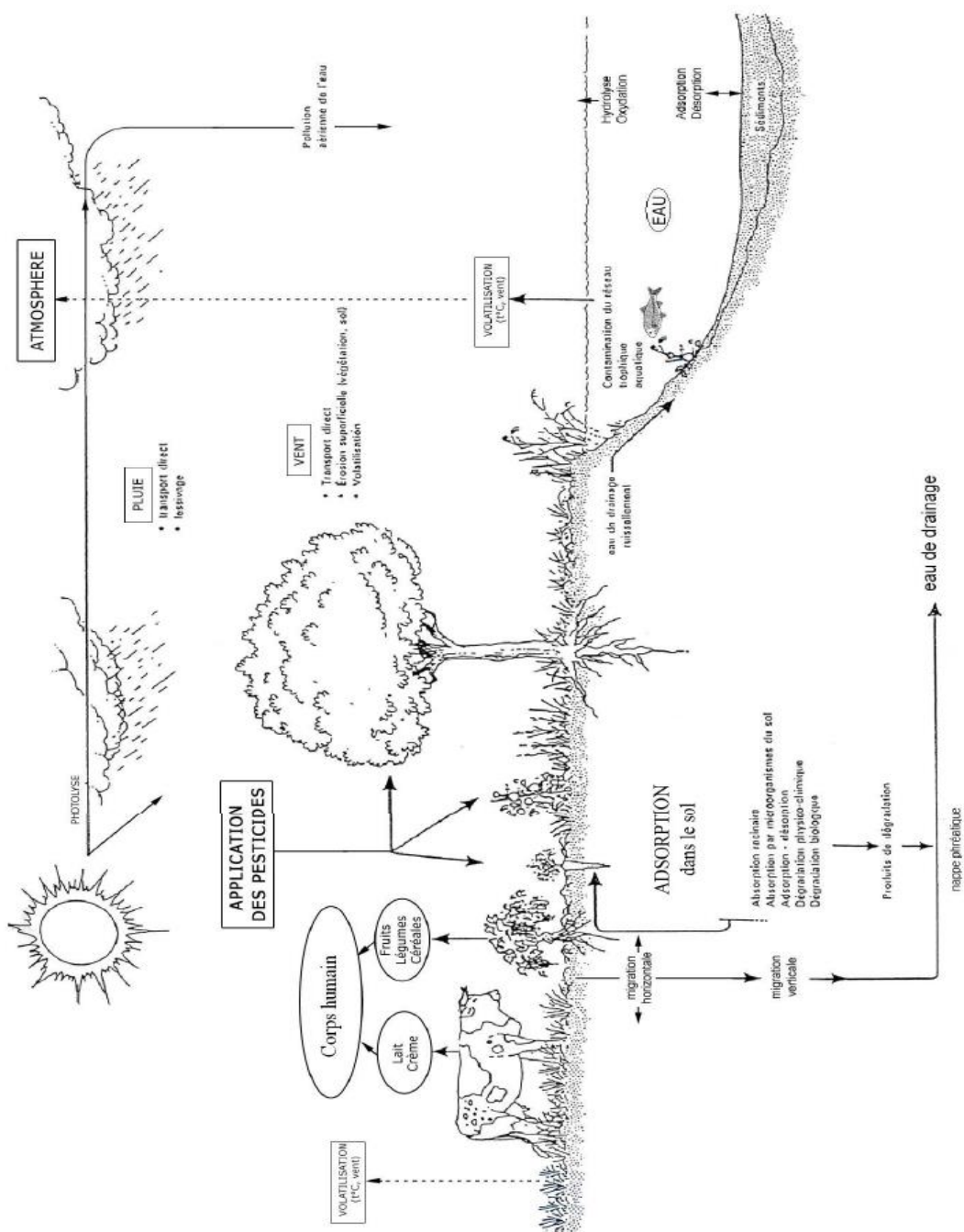


Figure 2 : Migration des pesticides dans l'environnement

VII.2 Impacts sanitaires

Les produits phytopharmaceutiques destinés à prévenir et à combattre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage ont commencé par se révéler nuisibles à l'homme.

Tableau 8 : Evaluation des risques sur la santé

Etape	Risques	
	Santé publique	Opérateurs
Transport	Contamination accidentelle	Inhalation de produit : vapeur, poussière, risque de contact avec la peau
Stockage	Contamination accidentelle Gêne nuisance des populations à proximité	Contact avec la peau par renversement occasionné par l'exiguïté des lieux
Manutention & Manipulation	Contamination des sources d'eau par le lavage des contenants	Inhalation vapeur, Contact dermique par éclaboussure lors de préparation ou transvasement
Elimination des emballages	Ingestion des produits par le biais de la réutilisation des contenants	Contact dermique et appareil respiratoire
Lavage des contenants	Contact dermique, contamination des puits	Contact dermique, Contact des yeux

VIII. PLAN DE GESTION DES VECTEURS ET PESTICIDES

Le projet intervient principalement dans le domaine de la surveillance et de la prévention en santé animale et humaine. Il n'intervient donc pas dans le domaine des pesticides agricoles. En outre, le projet ne prévoit pas l'achat et la distribution de pesticides pour les bénéficiaires finaux (les éleveurs). Toutefois, en cas d'épizootie, il pourrait y avoir le besoin d'acquérir des pesticides dans le cadre de la lutte anti vectorielle, il se fera dans le cadre du système vétérinaire national. Dans ce cadre, le risque est moindre, et la gestion des déchets est traitée par le Plan de gestion des déchets biomédicaux qui est un document complémentaire préparé séparément. Pour ce qui est de la santé humaine, il est clair qu'il n'y aura pas pesticides à utiliser. Ce sont les produits pharmaceutiques qui seront utilisés, ce qui va être géré par le système de sanitaire national. De ce fait, le risque est lié à la gestion des déchets biomédicaux et un document séparé est préparé pour la gestion de ces déchets.

VIII.1 Problèmes prioritaires identifiés

Les problèmes et contraintes suivantes ont été identifiés dans le cadre de la gestion des pestes et des pesticides en Guinée Bissau :

Sur le plan législatif et réglementaire

- Législation et réglementation vétérinaire très anciennes (datent de 1974 année d'indépendance du pays) ;
- Absence de procédure réglementation pour les médicaments importés.

Sur le plan technique

- Insuffisance des effectifs du personnel technique (surtout pour le Laboratoire National Vétérinaire) ;
- Non-conformité du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Insuffisance des infrastructures, absence de maintenance et dégradation très avancée de celles existantes ;
- Absence d'infrastructures de quarantaine ;
- Campagnes annuelles de vaccination pour le bétail non systématiques ;
- Inexistence de parcs pour inspection ante mortem au niveau des abattoirs de postes de contrôles frontaliers ;
- Insuffisance de la protection sanitaire aux frontières (postes de contrôle sous équipés) ;
- Absence de cabinets vétérinaires privés ;
- Exercice illégal de la médecine vétérinaire et pratiques d'automédications fréquentes ;
- Défaut d'inspection sanitaire au niveau des aires d'abattage ;
- Non-conformité des infrastructures d'abattage aux règles d'hygiène ;
- Insuffisance de la logistique et des moyens matériels (absence de chaîne de froid) ;
- Absence d'équipements des postes de contrôle sanitaire ;
- Insuffisance des moyens pour la surveillance épidémiologique ;
- Absence d'un fonds d'urgence pour la surveillance et le contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
- Absence d'un système d'information sur l'élevage (actualisation des statistiques).

Sur le plan du niveau de capacités des techniciens de l'élevage, et conscientisation des éleveurs et populations

- Absence de plan de formation pour le personnel technique (cadres et techniciens) ;
- Insuffisance de formation et de sensibilisation des éleveurs et des professionnels de l'élevage ;

- Insuffisance de l'information et de la sensibilisation des populations.

Sur le plan du contrôle et du suivi

- Insuffisance du contrôle de l'utilisation des produits vétérinaires.

VIII.2 Plan monitoring-Suivi-Evaluation

Pour mesurer l'efficacité du Plan Intégré de gestion des vecteurs et pesticides, les actions préconisées devront faire l'objet d'un suivi/évaluation. Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et apporter les correctifs nécessaires. Il comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront comparées au calendrier prévisionnel et tout écart devra pouvoir être identifié, expliqué et réajusté.

8.2.1 Suivi

Le plan de suivi est subordonné aux activités prévues par le REDISSE. Le suivi est soutenu par la collecte et l'analyse de données pour vérifier si la mise en œuvre des activités se déroule comme prévu et pour procéder à des adaptations immédiates, si nécessaires. Il s'agit donc d'une activité d'évaluation axée sur le court terme, afin de permettre d'agir à temps réel. La fréquence du suivi dépendra du type d'information nécessaire, cependant il sera continu tout le long de la mise en œuvre du plan d'action.

Le suivi global sera assuré par la Direction Générale de l'Elevage (DE), la Direction des Parcs Nationaux (IBAP), la Direction de la Santé (INASA) et l'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AEEC). Il sera organisé par le biais de visites périodiques sur le terrain. Un plan de suivi complet sera élaboré et mis à la disposition des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et qui sont interpellés, chacun en ce qui le concerne, dans le suivi.

L'Expert Environnement que REDISSE devra recruter fera le suivi interne.

8.2.2 Evaluation

Deux (2) évaluations seront effectuées : une évaluation interne à mi-parcours et une évaluation externe durant le mois qui suit la fin de mise en œuvre du REDISSE afin de maintenir les objectifs du plan d'action. L'évaluation à mi-parcours a pour objet de déterminer l'évolution correcte du plan de gestion, les résultats à mi-parcours. Les partenaires financiers, les bénéficiaires du projet et les autres partenaires impliqués participeront entièrement à cette évaluation. L'évaluation finale du PGIV consistera à mesurer l'efficacité de sa mise en œuvre et sa performance et à identifier les leçons apprises. Cette évaluation sera intégrée dans le rapport d'achèvement du REDISSE2.

8.2.3 Procédure de suivi du plan

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires.

8.2.3.2 Indicateurs de suivi global

Pour assurer le suivi, il est nécessaire de disposer d'indicateurs qui sont des signaux pré-identifiés exprimant les changements dans certaines conditions ou résultats liés à des interventions spécifiques. Ce sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du REDISSE. Les indicateurs de suivi aideront dans la mise en application des mesures d'atténuation en vue d'évaluer l'efficacité de ces activités.

Indicateurs d'ordre stratégique à suivre par REDISSE :

- Nombre d'ateliers de partage, de clarification des rôles et de dissémination du PGIVP ;
- Pourcentage d'activités du PGIV mises en œuvre et suivies ;

- Nombre d'ateliers de mise à niveau des agents vétérinaires et des agents des parcs nationaux.

Indicateurs opérationnels à suivre par la Direction de l'Élevage :

Santé et Environnement

- Pourcentage de produits utilisés dont le taux de toxicité est élevé par rapport aux normes ;
- Pourcentage de pesticides utilisés non homologués par le CSP ;
- Pourcentage d'acteurs finaux ayant un niveau de connaissance sur les dangers liés aux pesticides anti-vectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides ;
- Niveau de toxicité des substances décomposées ;
- Niveau de contamination des ressources en eau ;
- Nombre de cas d'intoxication enregistré

Formation du personnel - Information/sensibilisation des éleveurs et populations

- Nombre d'outils d'IEC élaborés ;
- Nombre d'agents vétérinaires et des parcs nationaux ayant participé aux ateliers de mise à niveau ;
- Pourcentage d'acteurs finaux touchés par les campagnes de sensibilisation ;
- Pourcentage d'éleveurs connaissant l'usage des produits et les risques associés ;
- Niveau de connaissance des distributeurs et vendeurs informels sur les produits vendus

VIII.3 Arrangements institutionnels de la mise en œuvre et du suivi du PGIVP

Au plan institutionnel, le plan de gestion intégrée des vecteurs et pesticides sera étroitement articulé au document de Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) élaboré par le MINSAP.

L'amélioration de la gestion des vecteurs et pesticides suppose au préalable de clarifier les responsabilités et les domaines de compétence de chaque acteur interpellé dans cette gestion. Dans cette perspective, la répartition suivante peut être proposée :

Tableau 9 : Arrangements institutionnels de la mise en oeuvre et du suivi

Acteurs	Rôles et responsabilités
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ	Formulation, mise en œuvre et coordination des politiques et les programmes concernant le PGIV
DIRECTION GÉNÉRALE L'ÉLEVAGE (DGE)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination de la mise en œuvre du PGIVP ; - Coordonner le renforcement de capacités et servir d'interface avec les autres acteurs concernés ; - Assurer le « suivi externe » de la mise en oeuvre du PGIVP ; - Etablir régulièrement des rapports à soumettre à la coordination du REDISSSE.
INSTITUT POUR LA BIODIVERSITÉ ET DES AIRES PROTÉGÉES (IBAP)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le « suivi externe » de la mise en oeuvre du PGIVP ; - Etablir régulièrement des rapports à soumettre à la coordination du REDISSSE.
AUTORITÉ D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE COMPÉTENTE	Assurer le « suivi externe » de la mise en oeuvre du volet « environnement » de la mise en oeuvre du PGIVP

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX	Assurer le « suivi externe » de la mise en oeuvre du volet « environnement » de la mise en oeuvre du PGIVP (volet pesticides)
SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT AU NIVEAU RÉGIONAL	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi de proximité de la mise en oeuvre du PGVP et au renforcement des capacités de ses agents sur le terrain ; - Elaboration régulière de rapports à sous soumettre aux services centraux.
REDISSE	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter le financement pour la mise en oeuvre et le suivi du présent PGIVP ; - Assurer la supervision de la mise oeuvre.
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE GESTION DES PESTICIDES	Coordination et de concertation de suivi intersectorielle
INSTITUTS ET LABORATOIRES DE RECHERCHE ET D'ANALYSES	Analyse des composantes environnementales (détermination des différents paramètres de pollution, de contamination et de toxicité liés aux produits chimiques)
COLLECTIVITÉS LOCALES	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale ; - Participation à la supervision et au suivi externe de la mise en oeuvre des mesures préconisées dans le cadre du PGIV.
ORGANISATIONS D'ÉLEVEURS	Application des procédures et les bonnes pratiques environnementales en matière d'utilisation et de gestion écologique et sécurisée des pesticides
ONG's (RESEAU SANTE UNIQUE)	Informar, éduquer et conscientiser les éleveurs et les populations locales sur les aspects environnementaux, sanitaires et sociaux liés à la mise en oeuvre du PGIV

VIII.4 Stratégie d'information et de communication

8.4.1 Enjeux et objectif général de la communication

La communication relative à la gestion intégrée des vecteurs et pesticides a pour objectif de garantir l'effectivité de l'intégration des préoccupations environnementales et sociales et de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la mise en place du plan.

8.4.2 Champ d'application de la communication

L'information et la communication devront concerner :

- Les décideurs publics ;
- Les techniciens vétérinaires ;
- Les agents des parcs nationaux ;
- Les associations d'éleveurs ;
- Les vendeurs de produits vétérinaires formels et informels ;

- Les communautés ;
- Etc.

La communication du plan doit être à la hauteur des enjeux de ce document. Le Plan fixe les règles d'organisation en matière de gestion des vecteurs et pesticides sur toute l'étendue du territoire. La communication doit permettre de livrer des explications, à la fois sur les conditions de l'élaboration du Plan, sur son contenu et sa portée.

8.4.3 Formation des acteurs impliqués dans la gestion des vecteurs et pesticides

Le programme de formation et de sensibilisation vise à :

- Rendre opérationnelle la stratégie de gestion des vecteurs et pesticides ;
- Favoriser l'émergence d'une expertise et des professionnels en gestion des vecteurs ;
- Protéger la santé animale et humaine.

8.4.4 Les modules de formation

Le programme de formation initié afin de réduire les risques liés à la santé animale et humaine et à l'environnement devra inclure au minimum:

- un récapitulatif des obligations légales, réglementaires et politiques locales, nationales et autres s'appliquant à la gestion vecteurs ;
- la formation à l'évaluation des risques professionnels, des procédures de sécurité et des sources d'information (fiches de sécurité...);
- les risques en matière de santé et de sécurités liés à certaines tâches ;
- la gestion des déchets d'activités de soins [risques liés à la manipulation des déchets de soins, les méthodes écologiques de gestion (collecte, élimination, entreposage, transport, traitement), les comportements adéquats et les bonnes pratiques].

Les contenus des modules de formation sont indiqués ci-dessous :

Module de formation pour les techniciens vétérinaires

- Reconnaissance et surveillances des vecteurs
- Evaluation des risques associés et la conception des différentes méthodes de contrôle
- Information sur les risques ainsi que les conseils de santé et de sécurité
- Connaissance du système harmonisé d'étiquetage des produits chimiques
- Bonnes procédures d'abattage et d'élimination des carcasses d'animaux morts de zoonoses
- Port des équipements de protection individuelle (EPI)
- Mesures d'urgence

Module de formation pour les agents des parcs nationaux

- Reconnaissance et surveillances des vecteurs
- Information sur les risques ainsi que les conseils de santé et de sécurité
- Port des équipements de protection individuelle (EPI)
- Mesures d'urgence

Module de formation pour les opérateurs de la gestion des déchets

- Information sur les risques ainsi que les conseils de santé et de sécurité

- Connaissances de base sur les procédures de manipulation et de gestion des risques
- Port des équipements de protection individuelle (EPI)

Module de formation pour les vendeurs de produits vétérinaires formels et informels

- Les risques liés à l'utilisation, le stockage, le transport, la distribution/marketing, l'utilisation manutention des produits chimiques
- La santé et la sécurité en rapport avec les opérations
- Les procédures d'urgence et de secours

8.4.5 Formation des acteurs institutionnels

Pour garantir l'intégration effective des préoccupations environnementales dans la mise en oeuvre du REDISSE, il est suggéré de mettre en oeuvre un programme de formation de l'ensemble des acteurs en vue de favoriser l'émergence d'une expertise et des professionnels en gestion des pesticides, d'élever leur niveau de responsabilité et de protéger la santé des populations et du personnel d'application.

La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs avec la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale ; les sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale; le « screening » des activités du REDISSE₂ ; le contrôle et le suivi environnemental et social ; etc.

8.4.6 Information et sensibilisation des éleveurs et des communautés

Les programmes d'information et de sensibilisation en direction du public en général et des décideurs en particulier, sont essentiels pour réduire les risques d'infection et d'affection et d'intoxication par pesticides. Autant que possible, les campagnes devront être intégrées dans les politiques et programmes existants, notamment au niveau du Ministère de la Santé Publique (MINSAP). Plus spécifiquement, la stratégie de sensibilisation devra cibler :

- les éleveurs, vendeurs étalagistes, grossistes, populations rurales. La sensibilisation devra porter sur les risques liés aux pratiques d'automédication, sur les risques liés à la manipulation des pesticides, les dangers liés aux pesticides anti-vectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides. Il conviendra de privilégier les campagnes d'information et de sensibilisation à travers les radios locales, la télévision à travers des spots, mais surtout par des séances d'animation de proximité (par des ONG dynamiques dans la gestion de la santé ou de l'environnement). Ces actions devront être soutenues par des campagnes d'affichage au niveau des lieux à haute fréquentation du public ;
- les décideurs gouvernementaux. Il s'agira de préparer un document de plaidoyer à envoyer aux autorités gouvernementales concernées et qui pourra faire l'objet d'une présentation par le Ministère de la Santé Publique (MINSAP) lors d'un atelier organisé à cet effet.

VIII.5 Coûts des activités proposées

Les éléments de coûts ci-dessous relatifs aux mesures environnementales et sociales concernent les activités susceptibles d'être prises en charge dans le cadre du REDISSE₂ :

Tableau 10 : Coûts des activités et du suivi

OBJECTIFS	MESURES PROPOSEES	COUTS (FCFA)	
Objectif N° 1 : Actualiser le cadre législatif et réglementation		6 000 000	
Objectif N° 3 : Renforcement technique	Mise en conformité des infrastructures d'abattage (abattoir de Bissau) aux normes environnementales	Pris en charge dans le cadre du projet de construction d'abattoir neuf à Bissau	
Objectif N° 4 : Renforcement de capacités des acteurs institutionnels	Partager et disséminer le plan de gestion intégré des vecteurs et des pesticides dans le pays	6 660 000	
	Renforcement des capacités d'acteurs institutionnels intervenant dans le secteur de la santé unique		
Objectif N° 5 : Sensibiliser les éleveurs et les populations	Organiser des séances d'information des éleveurs et des vendeurs informels	26 400 000	
	Organiser des séances d'information des populations sur les dangers liés aux pesticides et la prévention des intoxications liées aux pesticides		
Objectif N° 6 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides	Assurer le suivi de proximité, la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du PGIV	Suivi de proximité	30 000 000
		Supervision	10 000 000
		Evaluation à mi-parcours	5 000 000
		Evaluation finale	5 000 000
TOTAL GENERAL		88 060 000	

VIII.6 Calendrier et responsabilités de la mise en œuvre et du suivi

Tableau 11 : Calendrier et responsabilités de la mise en œuvre et du suivi

OBJECTIFS	MESURES PROPOSEES	CALENDRIER	RESPONSABLE	
			Exécution	Suivi
Objectif N° 1 : Actualisation du cadre législatif et réglementation		Avant démarrage du projet	Commission intersectorielle REDISSE Guinée Bissau	UCP
Objectif N° 4 : Renforcement de capacités des acteurs institutionnels	Partager et disséminer le plan de gestion intégré des vecteurs et des pesticides dans le pays	Avant démarrage du projet	Commission intersectorielle REDISSE Guinée Bissau	UCP
	Renforcement des capacités des agents vétérinaires dans la lutte contre les vecteurs	1 ^{ère} Année		

	de maladies dans l'élevage					
Objectif N° 5 : Sensibiliser les éleveurs, les vendeurs informels et les populations sur les risques liés aux produits vétérinaires illicites et aux pesticides	Organiser des séances d'information des éleveurs et des vendeurs informels sur les dangers liés aux médicaments illicites		1 ^{ère} Année et en cas de survenue d'épidémie	Commission intersectorielle REDISSE Guinée Bissau	UCP/DGE/IBAP/AAAC/ONG	
	Organiser des séances d'information des populations sur les dangers liés aux pesticides et la prévention des intoxications liées aux pesticides					
Objectif N° 6 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides	Effectuer des analyses de pesticides dans les eaux		Au besoin	Commission intersectorielle REDISSE Guinée Bissau	DPV/IBAP/AAAC	
	Assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du PGIV	Suivi de proximité	Toute la durée du projet			DGE, IBAP DPV & AAAC
		Supervision	Toute la durée du projet			UCP DU REDISSE Guinée Bissau
		Evaluation à mi-parcours	Entre 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Année	Expert indépendant		DGE, IBAP DPV & AAAC
		Evaluation finale	Fin projet			DGE, IBAP DPV & AAAC
		Suivi environnemental	Toute la durée du projet			AAAC

IX. CONCLUSION

Au terme de cette étude nous pouvons affirmer que la Guinée Bissau dispose du cadre réglementaire et des dispositifs organisationnels nécessaires à la gestion des vecteurs dans le cadre du REDISSE₂. Les acquis du service vétérinaire et des services de santé humaine dans les systèmes d'alerte et de veille expérimentés dans le cadre de la stratégie de santé unique devraient être capitalisés et renforcés dans le cadre du REDISSE₂, notamment par un renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de l'hygiène et de la sécurité au niveau des espaces de soins et d'abattage mais aussi sur la sécurité liée à l'usage des produits phytosanitaires. Bien que le REDISSE n'envisage l'acquisition de pesticides que dans des situations exceptionnelles de zoonoses majeures, ce Plan de Gestion Intégrée des Vecteurs et Pestes, identifie les risques potentiels pour les compartiments environnementaux et leurs mesures de mitigation. Il prévoit des modules de formation pour les membres des services techniques directement impliqués et des stratégies et plans de communisation et de sensibilisation pour les communautés vivant dans les aires d'intervention du REDISSE₂. Son coût global est de 88 060 000 FCfa. Il accompagne le Cadre de Gestion Environnemental et Social préparé dans le cadre du REDISSE 2 en Guinée Bissau.

X. ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

1. OBJECTIFS

Le Consultant élaborera un Cadre de Gestions Environnementaux et Sociaux (CGES), Plan de gestion intégrée des vecteurs (PGIV) et Plan de gestion des déchets biomédicaux (DBM). Ces documents guidera les études spécifiques subséquentes pour des sous-projets et déterminera les arrangements institutionnels pour les mécanismes de sélection, de mise en œuvre et de suivi pour lesquels le Projet ne dispose pas encore d'informations précises quant à leurs emplacements et leur scale. Il s'agira d'assurer l'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à la mise en œuvre du Projet, afin de respecter les politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale pendant la mise en œuvre des investissements.

L'objectif des documents sont (i) d'établir un mécanisme pour déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels (incluant les impacts sur la santé publique) des types de sous projets pouvant être financés dans le cadre du Projet ; (ii) minimiser les effets potentiels négatifs sur la santé humaine, animale et l'environnement (iii) l'amélioration de la santé publique et de la salubrité environnementale dans les formations sanitaires. (iv) de définir de manière générale les mesures de suivi et d'atténuation à prendre pour soit éliminer les impacts environnementaux et sociaux adverses, soit les porter à des niveaux acceptables ; et (iii) définir les modalités institutionnelles et programme de formation et sensibilisation pour la mise en œuvre.

Les propositions faites dans les trois documents devraient tenir compte à la fois de la réglementation nationale et des politiques opérationnelles environnementales et sociales de la Banque Mondiale en matière de sauvegardes environnementales et sociales.

2. LES TACHES

Les documents sont inclure :

1. breve presentation du paye (les conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les sites d'intervention du projet) ;
2. description des systèmes législatifs et institutionnels
3. description sectorielle actuelle et de la situation opérationnelle
4. déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels (incluant les impacts sur la santé publique et les risques environnementaux et sociaux) des types de sous projets pouvant être financés dans le cadre du Projet ;
5. développer une grille pour aider à déterminer les impacts environnementaux et sociaux potentiels négatifs et des mesures d'atténuation indirectes et directes de réduction des impacts
6. Les Sections spécifique :
 - spécifique pour le CGES :
 - Développer un *Screening tool* pour classer les sous-projets par catégorie
 - Inclure mesure de préservation du patrimoine culturel
 - Élaborer un organigramme de mise en œuvre et générique time-line définissant le processus de préparation de l'EIES spécifique au site et de leurs processus d'approbation et consultation et supervision et reportage. Rôles et responsabilités des ministères et des parties prenantes doivent être identifiés
 - spécifique pour le PGIV :

- Le projet intervient principalement dans le domaine de la surveillance et de la prévention en santé animale et humaine. Il n'intervient donc pas dans le domaine des pesticides agricoles. En outre, le projet ne prévoit pas l'achat et la distribution de pesticides pour les bénéficiaires finaux (les éleveurs).
- Plan d'action pour la gestion des pestes et des pesticides dans le secteur de l'élevage
- Spécifique pour le Plan de Gestion de DBM :
 - plan d'action pour améliorer la DBM et sécurité au travail pratiques du personnel de santé et la sensibilisation de personnel et la communauté
- 7. Définir le niveau de renforcement des capacités et de l'assistance technique, si besoin en est nécessaire à la mise en œuvre des recommandations des documents
- 8. Etablir le cadre de suivi-évaluation avec des indicateurs types, un calendrier de monitoring et les parties responsables de la mise en œuvre de dispositif
- 9. Développer un plan de surveillance environnemental et social pour s'assurer que les questions environnementales et sociales spécifiques seront contrôlées efficacement;
- 10. Développer un plan de consultation publique qui sera présenté en annexe du rapport.
- 11. Préparer un budget et des annexes techniques pour la mise en œuvre des recommandations des trois documents;

Le consultant doit organiser des consultations pour 3 documents avec les parties prenantes et annexer le compte rendu de minutes dans chaque document et inclure les procès-verbaux des discussions dans les trois documents .

ANNEXE 2 : LISTE DES PESTICIDES HOMOLOGUÉS PAR LE CSP

Liste des pesticides autorisés à la 35 ^{ème} session du CSP (Novembre 2014)						
N°	Spécialité commerciale	Classe OMS	Firme	Matière(s) active(s)	Numéro et date d'expiration	Domaines d'utilisation
1	ACTELIC GOLD DUST	U	SYNGENTA	pirimiphos méthyl (16g/kg) / thiaméthoxam (3,6g/kg)	0813-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide utilisé pour la protection des denrées stockées.
2	ANTRACOL 70 WP	III	BAYER CROP Science AG	propineb (70g/kg)	0823-A0/Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Fongicide contre l'alternaria, la rouille, l'oïdium, la fusariose de la tomate
3	ANTOUKA 19 DP	III	SCPA Sivex International	primiphos-méthyl (16g/kg) / perméthrin (3g/kg)	0804-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide en traitement des denrées alimentaires
4	APRON STAR 42 WS	III	SYNGENTA	thiaméthoxam (200 g/kg) / mfenoxam (200 g/kg) / difenoconazole (20 g/kg)	0297-H1/In,Fo/01-15/HOM-SAHEL Expire en janvier 2020	Insecticide / fongicide autorisé contre les insectes et maladies du sol en traitement de semences des cultures.
5	ALADIN	Ib	SAVANA	phosphore d'aluminium (56%)	0806-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide fumigant à usage professionnel pour la protection des denrées stockées.
6	BELUGA 480 SC	II	Arysta LifeScience	diflubenzuron (480 g/l)	0671-A1/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les insectes carpophages et phyllophages du cotonnier
7	CAIMAN B19	II	SCPA Sivex International (SSI)	emamectine benzoate (19,2 g/l)	0638-A1/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide/fongicide autorisé contre les champignons et les insectes pathogènes et en traitement de semences.
8	CALLIFAN EXTRA	II	Arysta LifeScience	acétamipride (32 g/l) / bifenthrine (120 g/l)	0674-A1/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les insectes piqueurs sucres et ravageurs du cotonnier
89	CALTHIO I 350 FS	II	Arysta LifeScience	imidaclopride (250 g/l) / thirame (100 g/l)	0604-A1/In,Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide fongicide pour le traitement de semence du cotonnier
10	CORIGNENA 500 EC	III	BARRY AGROCHEM	metolachlore (333 g/l) / terbutryne (167 g/l)	0811-A0/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide en prélevée autorisé contre les adventices du cotonnier.
11	CRUISER EXTRA COTTON 362 FS	III	SYNGENTA	métalaxyl-m (3,34 g/l) / fludioxonyl (8,34 g/l) / thiaméthoxam (350 g/l)	0643-A1/In,Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide fongicide pour le traitement des semences contre les insectes et champignons.

Liste des pesticides autorisés à la 35^{ème} session du CSP (Novembre 2014)

N°	Spécialité commerciale	Classe OMS	Firme	Matière(s) active(s)	Numéro et date d'expiration	Domaines d'utilisation
12	CROTALE	II	Arysta LifeScience	acetamipride (16 g/l) / indoxacarbe (30 g/l)	0797-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les chenilles, carpophages (Helicoverpa, Earias, Diparopsis), phyllophages (Spodoptera, Cosmiphila) et les insectes piqueurs suceurs du cotonnier
13	DANGELE	III	DOW AgroScience	haloxyfop-R-méthyl (104 g/l)	0414-HI/He/01-15/HOM-SAHEL Expire en janvier 2020	Herbicide sélectif autorisé en post-levée contre les graminées du cotonnier.
14	DECIS 25 EC	II	BAYER CROP Science AG	deltamethrine (25 g/l)	0451-H0/In/11-14/HOM-SAHEL Expire en novembre 2019	Insecticides contre les ravageurs de la tomate
15	DEKADE 720 SL	III	Entreprise Multi Services du Burkina Faso (EMUS BF)	Sel de 2,4-D dimethyl amine (720 g/l)	0735-A0/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide sélectif contre les adventices en culture du maïs
16	DOYEN 62 EC	III	SCPA Sivex International (SSI)	emamectine benzoate (12 g/l) imidaclopride (50 g/l)	0734-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les chenilles, carpophages et les insectes piqueurs suceurs de la tomate
17	EMA 19,2 EC	II	ADAMA MAKHTESHIM LTD.	emamectine benzoate 19,2 g/l	0601-A1/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide autorisé pour le contrôle des ravageurs du cotonnier
18	EMIR FORT 104 EC	II	SAVANA	cypermethrine (72 g/l) / acetamipride (32 g/l)	0653-A1/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les chenilles et les insectes piqueurs-suceurs du cotonnier
19	GALLANT* SUPER	III	Dow Agro Sciences	halxyfop-R-methyl (100 g/l)	0268-HI/He/01-15/HOM-SAHEL Expire en Janvier 2020	Herbicide sélectif pour lutter contre les graminées du cotonnier
20	GLYCEL 410 SL	II	Topex Agro Elevage Développement	glyphosate (41,5%)	0484-H0/He/11-14/HOM-SAHEL Expire en novembre 2019	Herbicide total systémique pour lutter contre les adventices annuels et pluriannuels des cultures.
21	HERBEXTRA 720 SL	II	SCPA Sivex International (SSI)	Sel de 2,4-D dimethyl amine (720 g/l)	0318-HI/He/01-15/HOM-SAHEL Expire en janvier 2020	Herbicide systémique de post-levée des adventices dicotylédones en culture du riz
22	HERBO TOTAL 360 SL	III	Entreprise Multi Services du Burkina Faso (EMUS BF)	glyphosate (360 g/l)	0682-A0/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide non sélectif autorisé en culture du cotonnier



Liste des pesticides autorisés à la 35^{ème} session du CSP (Novembre 2014)

N°	Spécialité commerciale	Classe OMS	Firme	Matière(s) active(s)	Numéro et date d'expiration	Domaines d'utilisation
23	INSECTOR T	III	SCPA Sivex International (SSI)	imidaclopride (350 g/kg) / thirame (100 g/kg)	0616-A1/In,Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide fongicide pour le traitement des semences en particulier celles du cotonnier
24	JUMPER 75 WG	U	SCPA Sivex International (SSI)	chlorothalonil (75 g/kg)	0768-A0/Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Fongicide autorisé dans la lutte contre les maladies fongiques (alternariose, phytophthora infestans, septorise) en culture de tomate
25	KILLING MAT	II	K-O DISTRUBUTION	esbiothrin (0,20%)	0776-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide utilisé en sante publique contre les moustiques
26	LAGON 575 SC MERLIN COMBI 575 SC	III	BAYER CROP Science AG	isoxaflutole (75 g/l) / aclonifene (500 g/l)	0753-A0/He/05-14/APV-SAHEL Expire Mai 2017	Herbicide sélectif contre les adventices du maïs
27	LASER 480 SC	III	DOW AgroScience	spinosad (480 g/l)	0265-H0/In/11-14/HOM-SAHEL Expire en novembre 2019	Insecticide utilisé dans la lutte contre les insectes nuisibles du chou.
28	LAUDIS 630 SC	II	BAYER CROP Science AG	tembotrione (420 g/l) / isoxadifen-ethyl (210 g/l)	0824-A0/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide de post -levée de la culture du maïs autorisé pour le contrôle des dicotylédones et graminées annuelles
29	LUMAX / 537 SE PRIMO GOLD 537 SE	III	SYNGENTA	mésotrione (37,5 g/l) / s-métachlore (375 g/l) / terbuthylazine (125 g/l)	0526-A0-X1/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide autorisé en prélevée ou post levée précoce contre les adventices du maïs
30	LOCUSTOP	II	SAVANA	fenitrothion (400 g/l)	0807-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les criquets et les sauteriaux.
31	MOMTAZ 45 WS	III	SAVANA	imidaclopride (250 g/kg) / thirame (200 g/kg)	0559-H0/In,Fo/11-14/HOM-SAHEL Expire en novembre 2019	Insecticide / Fongicide autorisé en traitement de semences contre les insectes et les champignons pathogènes du sol
32	MORAN 30 DF	U	SCPA Sivex International (SSI)	indoxacarbe (300 g/kg)	0640-A1/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre les chenilles phyllophages et carpophages du cotonnier
33	NATIVO 300 SC	III	BAYER CROP Science AG	tébuconazole (200 g/l) / trifloxystrobine (100 g/l)	0822-A0/Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Fongicide contre l'alternaria, la rouille, l'oidium, la fusariose sur l'arachide



Liste des pesticides autorisés à la 35^{ème} session du CSP (Novembre 2014)

N°	Spécialité commerciale	Classe OMS	Firme	Matière(s) active(s)	Numéro et date d'expiration	Domaines d'utilisation
34	NICODAF	III	ETS SDAGRI	nicosulfuron (40 g/l)	0800-A0/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide contre les adventices du maïs
35	NOVAC 116 SC	II	ADAMA MAKHTESHIM LTD.	novaluron (100 g/l) / acétamipride (16 g/l)	0602-A1/In,Ap/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide pour le contrôle des ravageurs du cotonnier
36	ORTIVA 250 SC	III	SYNGENTA	azoxystrobin (250 g/l)	0547-A1/Fo/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Fongicide systémique utilisé contre les maladies cryptogamiques foliaires et du fruit de la tomate.
37	ORTIVA TOP	III	SYNGENTA	azoxystrobin (200 g/l) / difénoconazole (125 g/l)	0812-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Fongicide systémique utilisé contre les maladies cryptogamiques foliaires et du fruit de la tomate.
38	OXANET 250 EC	IV	DTE	oxadiazon (250 g/l)	0802-A0/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide contre les adventices du riz
39	PYRIFORCE 480 EC	II	SCPA SIVEX International	chlorpyrifos ethyl (480 g/l)	0803-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide contre la cochenille farineuse du manguier
40	RAMBO POWDER	II	GONGONI CO LTD	permethrine (0,60%)	0819-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide a usage domestique contre les moustiques et cafards.
41	RAMBO NIS	II	GONGONI CO LTD	perméthrin (0,20%) / transfluthrin (0,20%)	0818-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide a usage domestique contre les moustiques et cafards.
42	ROUNDUP POWERMAX	III	MONSANTO	glyphosate (540 g/l)	0553-A1/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide systémique non sélectif autorisé contre les mauvaises herbes annuelles et pérennes avant plantation ou semis de toutes cultures.
43	SELECT 120 EC	III	ARYSTALifeScience	cléthodime (120 g/l)	0444-H1/He/01-15/HOM-SAHEL Expire en janvier 2020	Herbicide autorisé en post levée contre les graminées du cotonnier
44	SOFT 300 EC	III	SYNGENTA	pretilachlore (300 g/l)	0540-A1/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide sélectif autorisé contre les adventices du riz pluvial

Page 4 sur 5

Secrétariat Permanent du CSP INSAH, Bamako

Page 4




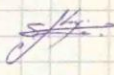
Liste des pesticides autorisés à la 35^{ème} session du CSP (Novembre 2014)

N°	Spécialité commerciale	Classe OMS	Firme	Matière(s) active(s)	Numéro et date d'expiration	Domaines d'utilisation
45	STOMP 455 CS	III	BASF SE	pendiméthaline (455 g/l)	0591-A1-X1/He/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Herbicide autorisé contre les adventices en pré - levée de la culture du cotonnier.
46	SUCCEZ APPÂT 0,24 CB	III	DOW AgroScience	spinosad (0,24 g/l)	0527-H0/In/11-14/HOM-SAHEL Expire en novembre 2019	Insecticide pour le contrôle des mouches de fruits sur le mangoier
47	SUNHALOTHRIN 2,5% EC	III	Wynca Sunshine	lambda-cyhalothrine (25 g/l)	0808-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide non systémique de contact autorisé pour lutter contre Helicoverpa, les pucerons et les mouches blanches en culture de tomate
48	SUNPYRIFOS 48% EC	III	Wynca Sunshine	chlorpyrifos -éthyl (48 g/l)	0809-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticides non systémique de contact autorisé pour lutter contre Helicoverpa, les pucerons et les mouches blanches en culture de tomate
49	SWEET DREAM TOPONE	II	K-O DISTRIBUTION	esbiothrine (0,20%)	0774-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide utilisé en sante publique contre les moustiques
50	TEQI SUPER AE	II	Tropics SARL	deltamethrine (0,0225 g/l) / esbiothrine (0,3 g/l) / piperonyl butoxide (1,665 g/l)	0821-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide a usage domestique
51	THUNDER145 O-TEQ SOLOMON 145 O-TEQ	II	BAYER CROP Science AG	imidacloprid (100 g/l) / betacyfluthrine (45 g/l)	0492-H0/In/11-13/HOM-SAHEL Expire en novembre 2018	Insecticide contre les ravageurs, insectes piqueurs suceurs de la tomate
52	TIHAN 175 O-TEQ MOVENTO TOTAL 175 O-TEQ	III	BAYER CROP Science AG	flubendiamide (100 g/l) / spirotetramate (75 g/l)	0552-H0/In/11-14/HOM-SAHEL Expire en novembre 2019	Insecticide contre les ravageurs du cotonnier
53	TOPSTAR 400 SC RAFT 400 SC	III	BAYER CROP Science AG	oxadiargyl (400 g/l)	0332-H1/He/08-12/HOM-SAHEL Expire en aout 2017	Herbicide sélectif contre les adventices du riz pluvial
54	VERTIMEC 018 EC	II	SYNGENTA	abamectine (18 g/l)	0545-A1/In,Ac/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide / Acaricide autorisé contre les parasites des cultures fruitières et légumières
55	ZEROFLY STORAGE BAG	III	Vester Gaard frandsen	deltamethrine (3 g/kg)	0715-A0/In/11-14/APV-SAHEL Expire en novembre 2017	Insecticide en conservation de grains et grains non infestés (préalablement désinfestés)

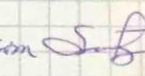


ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

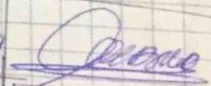
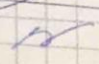
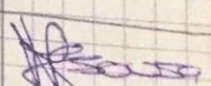
21/10/2016 RENCONTRE AVEC L'AUTORITE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE COMPETENTE

Prénom(x)	Nom	Fonction	Contact	Signature
YANIEK	SOARES	DIRECTEUR du SERVICE	955389688	
Moisés Sanca	Moisés	Director de Serviços	9558142 90	

29/11/2016 RENCONTRE AVEC LE LABORATOIRE NATIONAL GENEVALEZ DA SAUDE PUBLICA

Prénom(x)	Nom	Fonction	Contact	Signature
FERHO	MONTIeiro	DIRECTOR LNSP	00245966626282 seriz4monteiro@gmail.com	

29/11/2016 RENCONTRE AVEC LES AUTORITES DE L'HOSPITAL SIMAO PLENDES

Prénom(x)	Nom	Fonction	Contact	Signature
Ambrósio	José Ambrósio	Director Clínica	985706439	
INOMMÉ	NOMMÉ	Administradora	956139989	
M ^o Jesus Sousa	SOUSA	Director centros magnos	955141189 966731688	

LISTE DE PRESENCE RENCONTRE
AVEC LE PERSONNEL DE L'ABATTOIR
DE BISSAU 28/11/2016

Prenom (A)	Nom	Fonction	Contact	Signature
BAGAR	DIASSY	Dir. Service H.V.	6617744	[Signature]
ALICE	LOPEZ	Inspectora Bissau	966805298 955307287	[Signature]
Margareta	Emilia B. B.	Inspectora Bissau	9667207	[Signature]
[Signature]	Valdas	23ptor	9553388	[Signature]
Antu	Manojam	Associaçao	9667770 53	[Signature]
Amadu	Balde	ASACU	9667227	[Signature]
Ameliano	James C.	Facturacão	966887304	[Signature]


28/11/2016 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE
PROTECTION DES VEGETAUX

Prenom (A)	Nom	Fonction	Contact	Signature
TAVARES	LUIS ANTONIO	Chief de combate falsoscientista	966638268 955547502	[Signature]

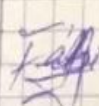
28/11/2016 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA
SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'HYGIENE
PUBLIQUE

Prenom (A)	Nom	Fonction	Contact	Signature
SSAS Julieta	Pina Ferreira Gomes Ferreira	Directora	966606909 ijupifezga@hotmail.com	[Signature]

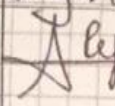
21/12/16 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Prénom(s)	Nom	Fonction	Contact	Signature
ALMEIDA	NICOLAU	DG PPS	NICOQUINTINO 1@YAHOO. COM.BR 966607204	

29/11/2016 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Prénom(s)	Nom	Fonction	Contact	Signature
Assis Vieira	Fábio	DSRHAS	fabioassis@ outlook.pt 955219074	

29/12/16 ENTRETIEN AVEC L'IBAP

Prénom(s)	Nom	Fonction	Contact	Signature
Aïssa	REGALLA	Chargé Biodiversité - IBAP (Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées)	955897823 aissa.regalla@ hotmail.pt	

Consultations REDISSE2 INASA

Liste de Presence 25/11/2016

Nom	Prénom	Structure/Fonction	Contact	Signature
Jac Filipe	FONSECA	Relevé National de la Santé Malaria	zefi.pofonseca@gmail.com +245-5881958	
Bernardo CARVALHO	CASSAMA	D.G. Pecunia	95505999 96665519	
Arnel	Isaquira S.	Tr. INASA/CES	955220747 isaguira@inasa.gn	
Sofia de Oliveira	Oliveira	Prof. Entomologie	sofia.bouler@univ-bissau.gn	Sofia de O
M. Lambert	COMAN	PCI/INASA	955375012	
Françoise Lopes	Henri	Directeur Communication	955316505	
Sidônia Vieira		INASA/CESC	966743909	
Bráhmia DIA	COM	Consultant	+2216736305	

ANNEXE 4 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Loi n°10/2010 du 24 septembre sur l'Evaluation Environnementale
2. Loi n°2/2011 de base sur l'environnement
3. Projet REDISSE Sénégal : Plan de Gestion des Vecteurs et des Pesticides
4. Projet PNIASA Togo: Plan de Gestion des Vecteurs et des Pesticides
5. Directives sur la bonne pratique de l'application terrestre de pesticides, FAO, 2011
6. Pesticides et Santé. Etat des connaissances sur les effets chroniques en 2009. Direction Regionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bretagne. Mai 2010
7. Lettre de Politique de Développement de l'Elevage de la Guinée Bissau. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural- Direction de l'Elevage. Septembre 2011
8. Plan National de mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants. Guinée Bissau-FAO. Mai 2012
9. Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale OP 4.09 sur la lutte antiparasitaire
10. Procédures de la Banque Mondiale PB 4.01 Evaluation environnementale des projets comportant des activités de lutte antiparasitaire
11. Code International de Conduite pour la Distribution et l'Utilisation des Pesticides, FAO. Rome – 2003.
12. www.fao.org

**ANNEXE 5 : PROCES VERBAL DE LA RESTITUTION DES RAPPORTS
INASA**

Commission intersectorielle de Pilotage du REDISSE Guinée Bissau

Procès-verbal réunion de Restitution du CGES, PGDBM et PGVP

Acteurs et institutions présents: cf. liste de présence en annexe

Ordre du jour :

1. Restitution des rapports provisoires du CGES, PGDBM et PGVP;

Déroulement de la réunion

- Remerciements et mot de bienvenue de Dr Placido Cardoso président de l'INASA
- Rappel de l'objet de la réunion et du contexte de préparation des documents à présenter par le consultant.
- Parole au consultant pour la présentation des documents
- Remerciements du consultant à l'endroit de l'INASA et des différentes acteurs et institutions qui ont contribué au bon déroulement de sa mission
- Présentation des documents par le consultant (Contexte d'élaboration, objectifs, méthodologie, constats, plan de gestion, éléments des consultations, budget);
Reprise de Parole du Président de séance qui remercie le consultant et ouvre les débats sur les documents
- Intervention de Mme Laercia Carvalho du MINSAP qui remercie le consultant pour la qualité du travail. Elle suggère au consultant de séparer dans les objectifs, la sensibilisation de la formation. Elle pense que la sensibilisation est importante mais ne doit pas figurer dans la formation ;
- Prise de parole de Mr Midana Silva de l'ONG Plan qui demande quelle a été la méthode pour faire le diagnostic de la situation ; il pense que le Plan de Gestion des Déchets est un bon travail et demande où vont être installés les incinérateurs dont parle le consultant ; il demande si les incinérateurs ne devaient pas être installés dans tous les centres de santé du pays ?
- Intervention de Mr Paolo Antonio Moreira Dir. DSSAHP qui, après avoir remercié le consultant, affirme que sa préoccupation c'est le transport des déchets. Les déchets doivent être traités sur place dans la structure sanitaire qui les a produits.
- Intervention de Mr Malam Mané Dir. Mc Social qui pense que la question est de savoir quel est l'état des incinérateurs dans les formations sanitaires, la majeure partie des incinérateurs sont en panne ou ne sont pas utilisés. Aussi il y a des projets comme le GEF sous-régional qui envisage de donner des incinérateurs. Le mieux c'est d'avoir un incinérateur dans chaque structure sanitaire.
- Intervention de Dr Placido Cardoso qui affirme qu'il y a des incinérateurs en panne certes mais qui demande si les travailleurs de la santé ont été formés à la manipulation de ces incinérateurs ? voilà la vraie question dit-il.

- Intervention de Mme Junko Nakai du PNUD qui affirme que le projet du FEM va contribuer à l'équipement en incinérateurs des structures de santé et qu'elle va partager le draft avec la commission. Elle affirme que les partenaires doivent être impliqués dans la mise en œuvre du projet. L'Unicef est entrain de mettre en place des incinérateurs donc ce qu'il faut c'est plutôt former les gens dans la gestion du matériel et des déchets.
- Intervention de Mr Paul Diatta qui affirme que chaque aire sanitaire doit avoir un incinérateur pour éviter que les déchets soient transportés vers les structures sanitaires de niveau supérieur.
- Intervention de Dr Placido Cardoso qui affirme qu'il y a des activités qui sont proposées dans le plan de gestion des vecteurs et qui risquent de se retrouver dans les activités du REDISSE.
- Intervention de Mme Ilda Caterina Dos Santos du MINSAP qui affirme que les certains coûts de la formation sont faibles et vont varier selon les régions. Il faut augmenter les per diem et le salaire de l'expert environnementaliste du projet.
- Des discussions s'en ont suivi pour aboutir aux conclusions suivantes :
 - Faire passer le salaire de l'expert environnementaliste de 750000 f cfa à 1 200 000 pour être conforme aux grilles de rémunération dans ce type de projet en Guinée Bissau;
 - Acheter 3 véhicules pour la surveillance environnementale ;
 - budgétiser le carburant de ces véhicules ;
 - acheter une vedette pour les zones insulaires.
- Reprise de la parole par le modérateur Docteur Placido qui demande s'il y a d'autres contributions.
- En l'absence de réactions, Dr Placido Cardoso affirme que les rapports sont bons jusque-là et qu'on donne encore 24 aux participants de l'atelier pour recueillir les contributions et suggestions.
- Le consultant affirme qu'il va commencer à intégrer les remarques et demande que ceux qui ont des contributions, en particulier sur les coûts des ateliers de formations dans les différentes régions du pays, le lui fassent parvenir.

Il remercie tous les participants pour leurs contributions constructives

La séance fut levée par le modérateur de la séance, Dr Cardoso à 13h 12 mn.

Fait à Bissau le 30 novembre 2016

Le rapporteur

Ibrahima Dia